



# Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Région du Plateau Central | Conseil Régional  
Burkina Faso | Unité-Progrès-Justice | avril 2023



## Auteurs

Benewindé Jean-Bosco Zoungrana

*Département de géographie/Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso*

*WASCAL GRP Informatics for climate change*

*beneboscoh@gmail.com*

Windmanagda Sawadogo

*Institute of Geography/University of Augsburg, Germany*

*sawadogowind@gmail.com*

Bindayaoba Thomas Yameogo

*Institut des Sciences des Sociétés /Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique,*

*Burkina Faso*

*byathom@yahoo.fr*

## Contributeurs

Kouka Ouedraogo

*Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable*

*Burkina Faso*

Tiga Neya

*Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable*

*Burkina Faso*

Patrick Guerdat

*Réseau Mondial de PNA*

Nebnoma Alain Combasséré

*Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable*

*Burkina Faso*

Do Etienne Traoré

*Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable*

*Burkina Faso*

Pamoussa Ouedraogo

*Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable*

*Burkina Faso*

© Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice, 2023

## Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement

Mars 2023

Photo: Kaboré Euloge



This project is undertaken with the financial support of:  
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:  
Secrétariat hébergé par :



An Roinn Gnóthaí  
Eachtracha agus Trádála  
Department of  
Foreign Affairs and Trade

## **PREFACE**

En ce 21<sup>ème</sup> siècle, le changement climatique fait partie des problématiques environnementales les plus difficiles et constitue une menace pour le Développement Durable et un défi urgent pour la communauté internationale.

Afin de se conformer aux recommandations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et s'adapter aux effets néfastes du changement climatique, le Burkina Faso a élaboré son Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) en 2015 dans le but de renforcer sa résilience face aux différents risques climatiques et de promouvoir l'intégration systématique de l'adaptation dans les efforts nationaux de développement. Le PNA constitue un cadre de référence pour toutes les interventions en matière d'adaptation pour la période 2015-2030.

Afin de mieux prendre en compte les spécificités régionales du pays en termes de risques climatiques, de moyens de subsistance, et de secteurs prioritaires pour l'adaptation, une approche novatrice a été adoptée dans le processus d'actualisation du PNA à travers l'élaboration des Plans Régionaux d'Adaptation (PRA).

La région du Plateau Central, fait l'objet de l'élaboration d'un PRA dont le processus d'élaboration a suivi une approche participative et inclusive et a nécessité une évaluation de la vulnérabilité et la mise en place de plan de réponse plus efficient face aux différents risques climatiques.

Le PRA du Plateau Central, faut-il le souligner permettra d'améliorer la résilience des secteurs de production et des populations locales les plus vulnérables au changement climatique et d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans locaux de développement de la Région. Ce PRA qui couvre la période 2024-2028, sera opérationnalisé à travers une quarantaine d'idées d'actions/projets, d'un coût estimatif de plus de cinq milliards de FCFA et les forces vives de notre région en sont les principaux acteurs de sa mise en œuvre.

Qu'il me soit ainsi permis d'en appeler à l'engagement sans faille de tous les acteurs et de toutes les actrices pour une mise en œuvre réussie de notre référentiel régional en matière d'adaptation.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'endroit du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement à travers le Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable et son partenaire le Réseau Mondial PNA pour leur accompagnement technique et financier.

A tous les Experts et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document, je vous exprime la reconnaissance et la sincère gratitude de la Région du Plateau Central.

Tous unis pour une résilience accrue des populations et des écosystèmes de notre région.

La Gouverneure,  
Présidente de la Délégation Spéciale de la  
Région du Plateau Central

  
*Sy Assétou BARRY/TRAORE*  
*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

## Résumé exécutif

L'adaptation au changement climatique nécessite la mise en place d'un Plan National d'Adaptation (PNA) afin de faire face efficacement aux risques climatiques. Le processus de PNA permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter au changement climatique. Cela revient à analyser les risques climatiques actuels et futurs et à évaluer la vulnérabilité en ce qui concerne les secteurs de développement et au sein des populations. Le processus de PNA constitue donc une base pour identifier les options d'adaptation prioritaires, la mise en œuvre de ces options et le suivi-évaluation.

Le Burkina Faso a adopté son premier PNA en septembre 2015 afin de renforcer sa résilience face au changement climatique et de promouvoir l'intégration de l'adaptation dans les efforts nationaux de développement. Après cinq ans de mise en œuvre, et selon les recommandations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le PNA du Burkina Faso doit être révisité en vue de consolider les acquis et d'actualiser les informations. Dans le cadre des futures révisions du PNA, le Burkina Faso envisage d'adopter une approche régionale pour mieux prendre en compte les spécificités de chaque région du pays en matière de vulnérabilité et d'options d'adaptation aux risques climatiques. C'est dans cette optique, avec le soutien financier du Réseau Mondial de PNA et la coordination du Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD), que la Région du Plateau Central a été choisie comme région pilote pour la mise en place d'un Plan Régional d'Adaptation (PRA).

L'objectif global de ce PRA est de contribuer au développement durable de la Région du Plateau Central par la réduction de la vulnérabilité au changement climatique. Ce PRA devra permettre (i) d'améliorer la résilience des secteurs de production et des populations locales les plus vulnérables au changement climatique et (ii) d'intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement de la Région du Plateau Central. Sa réalisation a nécessité une évaluation des risques et vulnérabilités (ERV), qui à travers les enquêtes ménage et les entretiens a vu l'implication des parties prenantes telles que les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les ONG, le secteur privé, les autorités coutumières et la population locale. L'ERV a permis d'identifier les risques climatiques majeurs et leurs impacts et de déterminer les secteurs de développement et les populations locales les plus vulnérables au changement climatique. Les résultats de l'étude associés à la consultation d'experts et de personnes-ressources de la région et à la revue de la littérature ont permis d'éclairer les priorités d'adaptation dans la région.

Selon l'ERV, la région est plus exposée aux sécheresses (début tardif et fin précoce des saisons des pluies, poches de sécheresse et l'irrégularité des pluies), aux inondations (y compris les fortes pluies) et aux fortes chaleurs. Globalement, les projections des modèles climatiques révèlent que les sécheresses connaîtront probablement une tendance à la baisse (début tardif et fin précoce des saisons des pluies et irrégularité des pluies) ou stationnaire (poches de sécheresse) dans le futur proche (2021–2050) et lointain (2051–2080). En revanche, les inondations et les fortes chaleurs vont s'amplifier au cours des deux périodes futures.

Ces risques climatiques ont des impacts sur les piliers de l'économie régionale, notamment les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'élevage, de l'environnement et de la santé qui sont plus vulnérables au changement climatique. Les risques climatiques constituent également une préoccupation majeure pour la population locale, car ils représentent une menace pour leurs moyens

de subsistance et leur bien-être. Les agriculteurs et les éleveurs sont les plus vulnérables au changement climatique, de même que les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes.

La mise en œuvre du PRA devrait permettre de protéger les secteurs de production et d'améliorer la résilience des populations locales les plus vulnérables. Ce premier PRA de la Région du Plateau Central couvre la période 2024–2028. Il sera opérationnalisé à travers 44 idées d'actions et de projets d'un coût estimatif de 5 669 080 000 FCFA. Les 44 idées sont réparties selon 12 effets attendus et sur les trois axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement.
- Axe 2 : amélioration de la résilience des secteurs de production.
- Axe 3 : renforcement du capital humain et de la protection sociale.

Les PRA s'alignent avec le Plan Régional de Développement (PRD) du Plateau Central (2017–2021), le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) du Plateau Central (2023–2025) et avec le Plan National de Développement Économique et Social II (PNDE- II) du Burkina Faso (2021–2025). Plus globalement, il s'aligne avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) (2015–2030), le cadre d'Action de Sendai (2015–2030) sur la gestion des catastrophes naturelles et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

L'axe 1 vise les actions préalables à la mise en œuvre du PRA. Il permettra également la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement de la région. Les autres axes concernent les actions prioritaires de mise en œuvre. L'axe 2 permettra d'améliorer la résilience des secteurs de production. Enfin, l'axe 3 vise à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire les inégalités.

Le PRA présente des actions concrètes et opérationnelles pour préparer la région à faire face aux défis du changement climatique durant la période 2024 à 2028. Sa mise en œuvre devra suivre une gouvernance efficace et efficiente qui implique tous les acteurs institutionnels et opérationnels. Les acteurs de mise en œuvre sont essentiellement les suivants :

- Le Conseil Régional
- Les communes
- Le secteur privé local
- Les services techniques déconcentrés de l'État
- Les projets et programmes intervenant dans la région
- Les ONG
- Les organisations de la société civile (OSC)
- Les partenaires techniques et financiers (PTF)
- Les populations locales bénéficiaires

L'opérationnalisation du suivi-évaluation se basera sur une méthodologie comprenant essentiellement trois étapes : la programmation des actions, le suivi des actions et l'évaluation. Le suivi de la mise en œuvre du PRA sera assuré par un comité de pilotage (COFIL) et une cellule technique de suivi-évaluation. Le COFIL est chargé de la coordination et la supervision de l'ensemble des activités du PRA. Le COFIL est présidé par le Président du Conseil Régional et inclut toutes les sensibilités régionales. La cellule technique de suivi-évaluation est le bras technique du COFIL et sera pilotée par le Conseil Régional à travers sa cellule de suivi-évaluation. Elle opérationnalise le suivi-évaluation du PRA sous la supervision du COFIL. La cellule technique de suivi-évaluation est composée de la cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional et de correspondants ou points focaux désignés dans les services déconcentrés de l'État. Les correspondants sont chargés d'alimenter la base de données de la cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional avec les informations sur l'évolution du plan selon leur secteur d'intervention. Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PRA sera organisé autour de deux instances : la revue annuelle et la revue à mi-parcours.

Le financement du PRA se fera par des ressources endogènes et exogènes. Les principales sources de financement sont :

- Le budget national
- Le budget des collectivités territoriales
- Les partenaires bilatéraux
- Les partenaires multilatéraux
- Les fondations internationales
- Le secteur privé
- Les réseaux d'ONG, les associations, etc.
- Le Fonds d'Adaptation au changement climatique
- Le Fonds Vert pour le Climat

Le PRA doit être révisé périodiquement tous les cinq ans afin d'intégrer les nouveaux enjeux et défis en matière d'adaptation et de risques climatiques.

La mise en œuvre du PRA devrait permettre de réduire la vulnérabilité des secteurs de production et d'améliorer la résilience des populations locales les plus vulnérables.

# Table des matières

<b>1. Introduction générale</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Méthodologie pour la réalisation du PRA</b> .....	<b>2</b>
2.1 L'évaluation des risques et vulnérabilités.....	2
2.2 L'élaboration du PRA.....	3
<b>3. Présentation de la Région du Plateau Central</b> .....	<b>5</b>
3.1. Situation géographique.....	5
3.2 Le milieu biophysique .....	6
3.2.1 Climat .....	6
3.2.2 Géologie et géomorphologie .....	6
3.2.3 Les types de sols.....	6
3.2.4 Les ressources en eau .....	7
3.2.5 Flore et faune .....	7
3.3 Caractéristiques socioéconomiques .....	8
3.4 Les risques climatiques de la région .....	9
3.4.1 Risques climatiques actuels .....	9
3.4.2 Les projections .....	10
3.5 Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels.....	11
3.6 Problématique de développement du Plateau Central .....	14
<b>4. Le PRA</b> .....	<b>15</b>
4.1 Vision et orientations stratégiques .....	15
4.1.1 Vision.....	15
4.1.2 Objectifs .....	15
4.1.3 Axes stratégiques et effets attendus .....	15
4.1.4 Synergie du PRA avec les orientations nationales et internationales.....	16
4.1.5 Principes directeurs du PRA .....	18
4.2 Intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement .....	19
4.3 Les options d'adaptations prioritaires .....	19
4.4 Actions et projets prioritaires du PRA.....	28
4.5 Dispositif de mise en œuvre .....	30
4.5.1 Conditions préalables de mise en œuvre.....	30
4.5.2 Les instruments de mise en œuvre.....	30
4.5.3 Les acteurs de mise en œuvre et leurs rôles.....	31
4.5.4 La stratégie de mobilisation des ressources .....	32
4.6 Suivi-évaluation.....	34

4.6.1 Méthodologie de suivi-évaluation .....	34
4.6.2 Les organes de suivi-évaluation .....	35
4.6.3 Les instances de suivi-évaluation .....	36
4.6.4 Les outils de suivi-évaluation .....	37
4.6.5 L'évaluation externe .....	52
4.7 Processus de révision .....	52
4.8 Stratégie de communication et diffusion .....	52
4.9 Analyse des risques .....	53
4.9.1 Détérioration de la cohésion sociale.....	53
4.9.2 Instabilité sociopolitique.....	54
4.9.3 Crises sanitaires.....	54
4.9.4 Sous-financement du PRA.....	54
4.9.5 Aggravation de l'insécurité .....	55
4.9.6 Accaparement des terres rurales.....	55
4.9.7 Niveau de criticité des risques .....	55
<b>Conclusion.....</b>	<b>58</b>
<b>Références .....</b>	<b>59</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>61</b>
Annexe 1 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement.....	61
Annexe 2 : Les mesures potentielles d'adaptation aux risques climatiques listées avant l'étape de priorisation.....	63
Annexe 3 : Liste des critères pour la priorisation des mesures d'adaptation.....	69
Annexe 4 : Liste d'experts sollicités au niveau national .....	70
Annexe 5 : Liste de personnes-ressources sollicitées au niveau de la Région du Plateau Central..	71
Annexe 6 : Atelier national de validation tenu à Ziniaré le 25 avril 2023 .....	74

## Liste des figures

Figure 1 : Étapes de la réalisation du PRA du Plateau Central.....	2
Figure 2 : Localisation de la Région du Plateau Central.....	5
Figure 3 : Dynamique future des risques climatiques par rapport au niveau de la période de référence 1985 – 2014.....	11
Figure 4 : Vulnérabilité des secteurs de développement au changement climatique dans le Plateau Central.....	12
Figure 5 : Vulnérabilité des moyens de subsistance et des groupes de population au changement climatique dans le Plateau Central .....	12

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Les risques climatiques et les indices associés.....	9
Tableau 2 : Le niveau d'exposition aux risques climatiques durant la période 1991 – 2020 .....	10
Tableau 3 : Impacts potentiels des risques climatiques selon les secteurs les plus vulnérables .....	13
Tableau 4 : Axes stratégiques et effets attendus.....	16
Tableau 5 : Alignement du PRA avec le PRD, le PA-SD et le PNDES-II .....	17
Tableau 6 : Synergie entre le PRA et les Objectifs du Développement Durable (ODD).....	17
Tableau 7 : Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de l'agriculture .....	20
Tableau 8 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne les ressources en eau .....	22
Tableau 9 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne l'élevage .....	23
Tableau 10 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne l'environnement.....	25
Tableau 11 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne la santé .....	26
Tableau 12 : Les options d'adaptation prioritaires transversales.....	27
Tableau 13 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne les populations locales les plus vulnérables.....	27
Tableau 14 : Actions et projets prioritaires pour la mise en œuvre du PRA 2024–2028.....	28
Tableau 15 : Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du PRA .....	31
Tableau 16 : Plan de financement (en milliers de FCFA) .....	32
Tableau 17 : Projets en cours dans la Région du Plateau Central.....	34
Tableau 18 : Cadre logique du PRA.....	43
Tableau 19 : Programmation physique et financière (en milliers de FCFA) 2024-2028 .....	47
Tableau 20 : Analyse du risque .....	56
Tableau 21 : Mesures d'atténuation des risques.....	56

## Liste des sigles et abréviations

ACC	Adaptation au changement climatique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CGIAR	Groupe consultatif international pour la recherche agricole
COFIL	Comité de pilotage
DRARAH	Direction Régional de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
DREEA	Direction Régional de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
DRSHP	Direction Régional de la Santé et de l'Hygiène Publique
DRSARGF	Direction Régional de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille
ERV	Évaluation des risques et vulnérabilités
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation minière
MERH	Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
OSC	Organisation de la société civile
PA-SD	Plan d'action pour la Stabilisation et le Développement
PCD	Plans Communaux de Développement
PNA	Plan National d'Adaptation
PNDES-II	Plan National de Développement Économique et Social II
PRA	Plan Régional d'Adaptation
PRD	Plan Régional de Développement
PTF	Partenaires techniques financiers
RCP	Trajectoires représentatives de concentration/Representative Concentration Pathways
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SSP	Trajectoires communes d'évolution socioéconomique (« Shared Socioeconomic Pathways »)
UNFCCC	United Nations Framework Convention on Climate Change

## Glossaire

**Adaptation** : Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences (GIEC, 2018).

**Capacité d'adaptation** : Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences (GIEC, 2018).

**Catastrophes** : Grave perturbation du fonctionnement normal d'une population ou d'une société due à l'interaction de phénomènes physiques dangereux avec des conditions de vulnérabilité sociale qui provoque sur le plan humain, matériel, économique ou environnemental de vastes effets indésirables nécessitant la prise immédiate de mesures pour répondre aux besoins humains essentiels et exigeant parfois une assistance extérieure pour le relèvement.

**Changement climatique** : La variation de l'état du climat qu'on peut déceler (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (GIEC, 2018).

**Variabilité climatique** : Variations de l'état moyen et d'autres variables statistiques (écarts-types, valeurs extrêmes, etc.) du climat à toutes les échelles spatiales et temporelles au-delà de la variabilité propre à des phénomènes météorologiques particuliers. La variabilité peut être due à des processus naturels au sein du système climatique (variabilité interne) ou à des variations des forçages anthropiques ou naturels (variabilité externe) (GIEC, 2018).

**Climat** : Conditions météorologiques, incluant la température, les précipitations et le vent, qui prévalent caractéristiquement dans une localité particulière. Le climat, au sens plus large, est l'état moyen (description statistique fondée sur les moyennes d'au moins 30 ans) du système climatique (GIEC, 2018).

**Exposition** : Présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions, ressources ou services environnementaux, d'éléments d'infrastructure ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans un lieu ou dans un contexte susceptible de subir des dommages (GIEC, 2018).

**Impacts** : Effets sur les systèmes naturels et humains, des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes et des changements climatiques. Il s'agit en général des effets sur la vie des personnes, les modes de subsistance, la santé, les écosystèmes, le patrimoine économique, social et culturel, les services et les infrastructures, découlant de leurs interactions avec les changements climatiques ou les phénomènes climatiques dangereux qui se produisent au cours d'une période donnée, et de la vulnérabilité de la société ou du système exposé. Dans ce sens, on emploie aussi les termes conséquences ou impacts. Les incidences des changements climatiques sur les systèmes

géophysiques, notamment les inondations, les sécheresses et l'élévation du niveau de la mer, constituent un sous-ensemble d'incidences appelées impacts physiques (GIEC, 2018).

**Options d'adaptation :** Mesures et actions retenues sur la base de critères valides dont la mise en œuvre pourrait renforcer l'adaptation au changement climatique.

**Résilience :** Capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation (GIEC, 2018).

**Risque :** Conséquences éventuelles et incertaines d'un événement sur quelque chose ayant une valeur, compte dûment tenu de la diversité des valeurs. Le risque est souvent représenté comme la probabilité d'occurrence de tendances ou d'événements dangereux que viennent amplifier les conséquences de tels phénomènes lorsqu'ils se produisent. Le risque découle des interactions de la vulnérabilité, de l'exposition et des aléas (GIEC, 2018).

**Scénario climatique :** Description vraisemblable du climat fondée sur un ensemble cohérent et intrinsèquement homogène d'hypothèses concernant les principales forces motrices et les relations en jeu (GIEC, 2018).

**Vulnérabilité :** Propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter (GIEC, 2018). La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur et du rythme du changement climatique auquel un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation (Parry et al., 2007 ; Sintondji et al., 2019).

**Processus de PNA :** C'est un processus stratégique qui permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter au changement climatique (Hammill et al., 2020). Il consiste à analyser le changement climatique actuel et futur et à évaluer la vulnérabilité à leurs impacts. Cela constitue une base pour identifier et prioriser les options d'adaptation, mettre en œuvre ces options et suivre les progrès accomplis et les résultats. Le processus de PNA vise à rendre plus résilients les personnes, les lieux, les écosystèmes et les économies des pays face aux impacts des changements climatiques. Il a également pour but d'intégrer l'adaptation dans la pratique courante en matière de développement pour que les besoins d'adaptation soient incorporés dans la manière dont les pays planifient leur avenir, investissent leurs ressources et suivent leurs progrès (Hammill et al., 2020).

# 1. Introduction générale

La contribution du Burkina Faso à la lutte contre les effets du changement climatique sur les systèmes naturels, économiques et humains s'est matérialisée par la ratification de la CCNUCC en 1993, le Protocole de Kyoto en 1998 et l'Accord de Paris sur le climat adapté en 2016. La mise en œuvre de ces instruments juridiques par le Burkina Faso s'est traduite, entre autres, par l'adoption d'une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur le changement climatique en 2001, d'une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) en 2015 et révisée en 2021 et des Communications Nationales sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais également par la réalisation d'un PNA au changement climatique en 2015.

En effet, la lutte contre le changement climatique nécessite une stratégie équilibrée entre la réduction des émissions de GES afin de limiter l'ampleur des impacts et l'adaptation aux répercussions inéluctables (Ouranos, 2010). Au niveau des pays, l'adaptation demande une évaluation des vulnérabilités pour la mise en place de PNA plus efficaces et face aux caprices climatiques. Le plan d'adaptation permet de classer les risques climatiques par ordre de priorité et d'élaborer une stratégie basée sur des options d'adaptation pour y faire face. Le Burkina Faso a adopté son PNA en septembre 2015 afin de renforcer sa résilience face au changement climatique et de promouvoir l'intégration de l'adaptation dans les efforts nationaux de développement. Après cinq ans de mise en œuvre, et selon les recommandations de la CCNUCC, le PNA du Burkina Faso doit être révisé en vue de consolider les acquis et d'actualiser les informations.

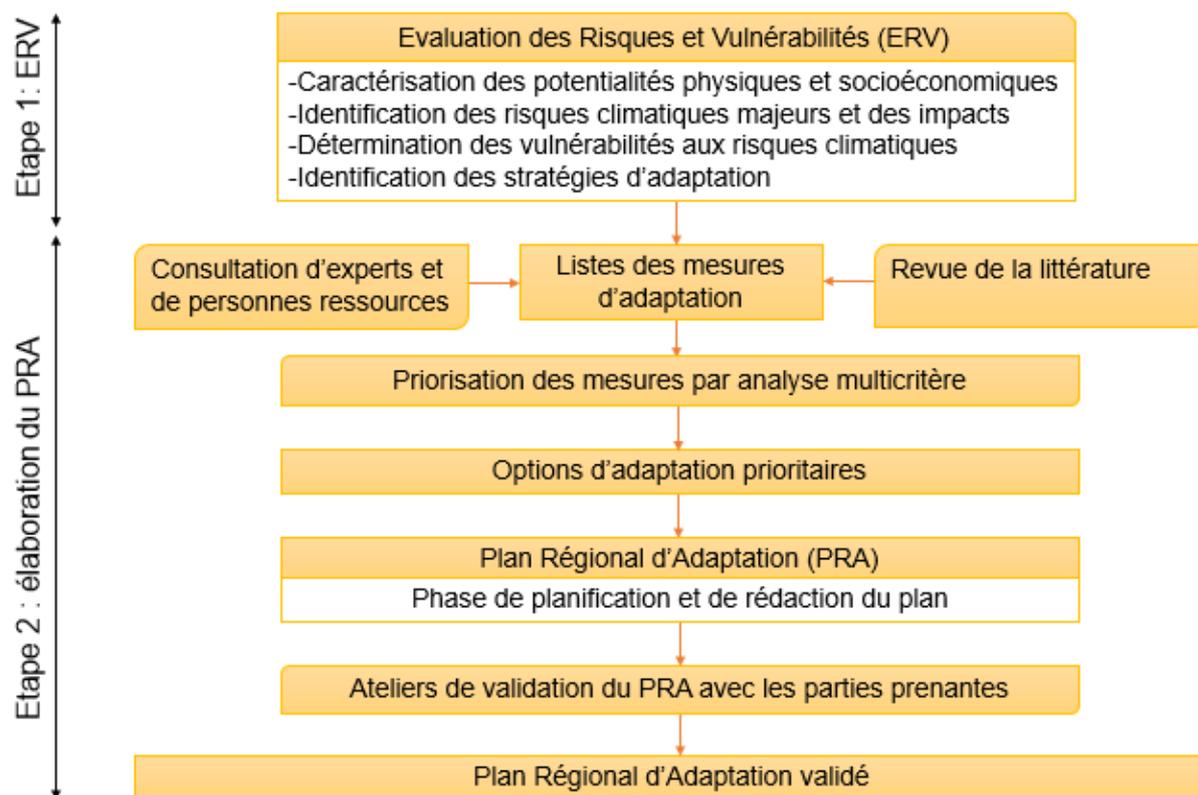
Dans le cadre des futures révisions du PNA, le Burkina Faso envisage d'adopter une approche régionale pour mieux prendre en compte les spécificités de chaque région du pays en matière de vulnérabilité et d'options d'adaptation aux risques climatiques. C'est dans cette vision que le SP/CNDD, à travers une méthodologie standard et normalisée, a mené une évaluation de la vulnérabilité aux risques climatiques dans la Région du Plateau Central, choisie comme région pilote pour la mise en œuvre de l'approche régionale. Cette étude a permis de déterminer les priorités de la région en matière d'adaptation en mettant en lumière les risques climatiques récurrents et les niveaux de vulnérabilité des secteurs de développement, des moyens de subsistance et des groupes de populations. Le but ultime de cette analyse de vulnérabilité est d'aboutir à l'élaboration d'un PRA de la région afin de mieux combattre les effets néfastes du changement climatique et d'améliorer l'adaptation et la résilience des populations locales.

Le présent document présente le PRA du Plateau Central, développé à l'issue de l'étude de vulnérabilité aux risques climatiques conduite dans ladite région par le SP/CNDD, avec l'appui financier du Réseau Mondial de PNA. Le PRA du Plateau Central constitue le tout premier produit de la dynamique d'actualisation du PNA à travers l'adoption de l'approche régionale. L'objectif du Burkina Faso, à travers l'approche régionale, est d'aboutir à un PNA qui résulte de la compilation des PRA des 13 régions administratives du pays.

## 2. Méthodologie pour la réalisation du PRA

La réalisation du PRA a nécessité deux étapes illustrées dans la figure 1 : (i) l'ERV et (ii) l'élaboration du PRA.

Figure 1 : Étapes de la réalisation du PRA du Plateau Central



### 2.1 L'évaluation des risques et vulnérabilités

La réalisation de ce PRA a bénéficié des résultats de l'ERV au changement climatique menée dans la Région du Plateau Central par le SP/CNDD. L'étude a nécessité la mise en place d'une méthode standard d'ERV incluant le traitement des données climatiques, des enquêtes ménages, des groupes de discussion avec la population locale et des entretiens avec des experts et les personnes-ressources de la région. Les entretiens ont ciblé des représentants de parties prenantes telles que les directions régionales des ministères, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile, les ONG, le secteur privé et les autorités coutumières. Pour les projections climatiques, la période 1985–2014 a été retenue comme période de référence, 2021–2050 pour le futur proche et 2051–2080 pour le futur lointain.

L'évaluation de la vulnérabilité s'est basée sur le cadre conceptuel d'analyse de la vulnérabilité décrit dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et selon lequel la vulnérabilité est fonction de l'exposition, de la sensibilité et de la capacité d'adaptation. Elle a permis d'évaluer la vulnérabilité des secteurs de développement, des moyens de subsistance et des groupes de population de la région. À cet effet, les enquêtes ménages et les entretiens avec les experts et les personnes-ressources ont permis d'attribuer des scores à la

sensibilité et la capacité d'adaptation des secteurs de développement, des moyens de subsistance et des groupes de population. Par contre, les scores de l'exposition sont dérivés du traitement statistique des données climatiques puis d'une classification selon le niveau d'exposition. Les scores des trois composantes de la vulnérabilité ont été attribués selon une échelle de notation à trois niveaux : faible = 1 ; moyen = 2 ; fort = 3.

La vulnérabilité aux différents risques climatiques est obtenue par l'agrégation des moyennes des scores des composantes de la vulnérabilité selon l'équation suivante :

$$V = (E + S) - CA \quad \text{Équation 1}$$

$V$  : vulnérabilité ;  $E$  : exposition ;  $S$  : sensibilité ;  $CA$  : capacité d'adaptation

La même équation a été utilisée pour l'analyse de la vulnérabilité future. Dans cette optique, les valeurs de l'exposition future sont obtenues du traitement des projections climatiques, tandis que la sensibilité et la capacité d'adaptation ont été considérées comme constantes.

La vulnérabilité au changement climatique est définie comme la moyenne des vulnérabilités aux différents risques climatiques.

L'ERV a permis (i) de caractériser les potentialités physiques et socioéconomiques de la région, (ii) d'identifier les risques climatiques majeurs et leurs impacts et (iii) de déterminer les secteurs de développement et les populations locales les plus vulnérables au changement climatique.

## 2.2 L'élaboration du PRA

Les résultats de l'ERV combinés à une consultation d'experts et de personnes-ressources de la région et à la revue de la littérature ont permis d'obtenir une liste de mesures d'adaptation. Ainsi, plusieurs mesures ont été identifiées pour les secteurs, les moyens de subsistance et les groupes de populations les plus vulnérables. Ces mesures sont listées dans l'annexe 1. Sur la base de cette liste, une analyse de priorisation, basée sur une analyse multicritère, a fourni une liste d'options d'adaptation prioritaires. Les critères d'évaluation choisis pour ce PRA s'inspirent de ceux suggérés par la CNUCC (UNFCCC, 2011). Au total, 13 critères ont été sélectionnés et sont présentés dans l'annexe 2. En pratique, la priorisation a consisté à donner des scores à chaque option d'adaptation ; un score de 1 est attribué à une option qui répond à un critère, et un score de 0 sinon. Les options avec les scores les plus élevés ont été sélectionnées comme options d'adaptation prioritaires.

Les options d'adaptation prioritaires ont servi comme base pour l'élaboration du plan régional d'adaptation qui a nécessité une phase de planification et de rédaction.

**La planification** : elle comprend les éléments suivants :

- La détermination de la vision et des orientations stratégiques.
- La mise en cohérence du PRA avec les orientations nationales et internationales.
- L'identification et la priorisation des actions et projets.
- La programmation physique et financière des actions et projets. Le coût des actions et projets a été estimé en se basant sur les coûts d'actions similaires recensées dans les plans de développement en ce qui concerne la Région du Plateau Central, des rapports d'études économiques, et sur l'avis d'experts.

- La détermination des conditions et modalités de mise en œuvre du PRA.

**La rédaction du plan** : elle a consisté en la rédaction du rapport provisoire du PRA.

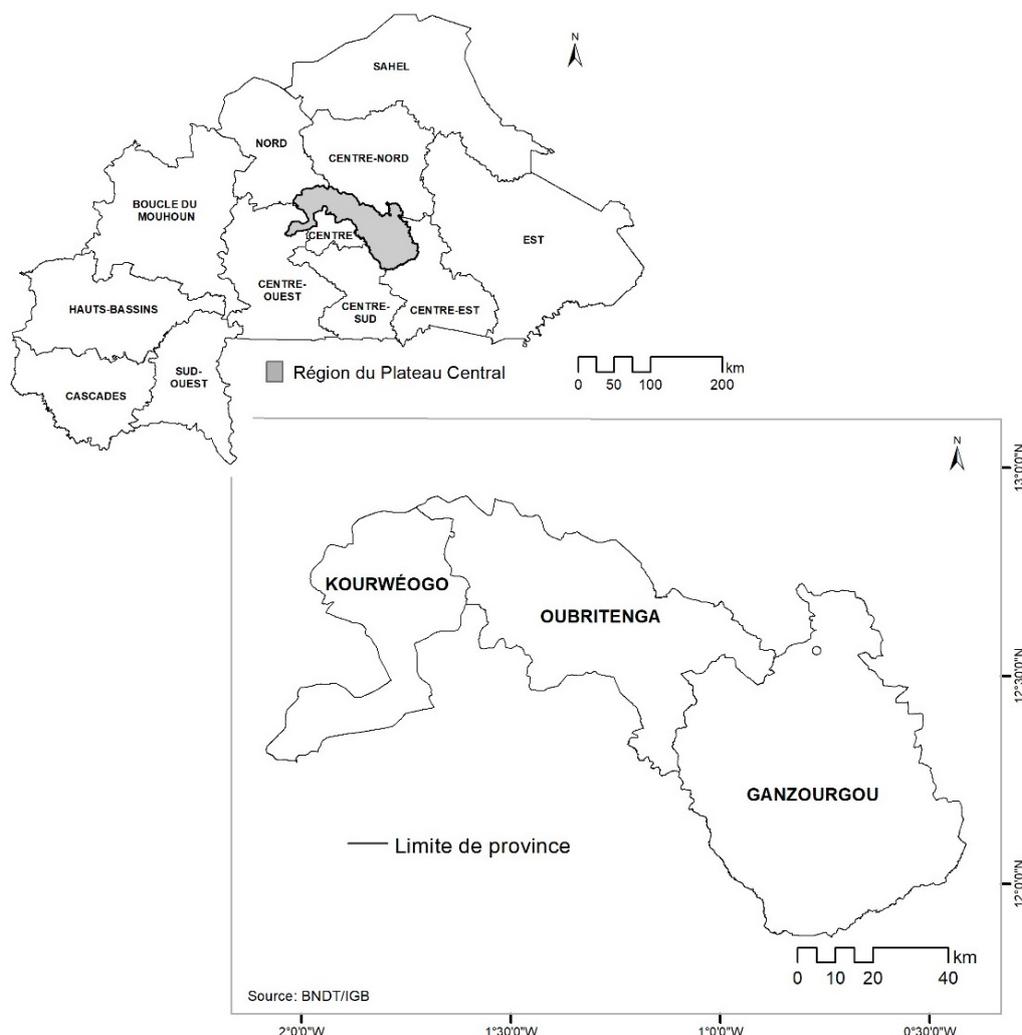
Le rapport provisoire PRA a fait l'objet de deux ateliers de validation (une validation technique et une validation nationale) regroupant des représentants des parties prenantes de la Région du Plateau Central, des experts et des personnes-ressources au niveau national. La prise en compte des différentes contributions a permis d'établir le PRA définitif.

## 3. Présentation de la Région du Plateau Central

### 3.1. Situation géographique

La Région du Plateau Central, créée par la Loi n° 2001-013/AN du 2 juillet 2001, est située au cœur du Burkina Faso avec une superficie de 8 605,11 km<sup>2</sup>, soit 3,1 % de la superficie du territoire national (SP/CNDD, 2021). Elle est limitée au nord par les régions du Centre Nord et du Nord, à l'est par la région Centre Est, à l'ouest par les régions du Centre Ouest et du Centre et au sud par la région du Centre Sud (Figure 2). Le Chef-lieu de la région est Ziniaré situé à 30 km de Ouagadougou (capitale du Burkina Faso). Elle comprend trois provinces (Ganzourgou, Oubritenga et Kourwéogo), 20 départements, 3 communes urbaines et 17 communes rurales (SP/CNDD, 2021 ; INSD, 2022b).

Figure 1. Localisation de la Région du Plateau Central



## 3.2 Le milieu biophysique

### 3.2.1 Climat

Le climat de la Région du Plateau Central est largement de type soudano-sahélien marqué par une longue saison sèche (octobre à mai) et une saison des pluies (juin à septembre). La pluviométrie y est irrégulière et insuffisante avec une moyenne annuelle comprenant entre 600 et 800 mm. La température journalière peut passer de 20 °C en décembre ou janvier à plus de 40 °C en mars ou avril (SP/CNDD, 2021).

### 3.2.2 Géologie et géomorphologie

La Région du Plateau Central repose sur deux grands ensembles géologiques : l'Antébirimien ou Précambrien D dominant dans les provinces de l'Oubritenga et du Kourwégo et le Birimien ou Précambrien C dont les formations couvrent les 4/5 de la région. Ces formations géologiques sont fortement dominées par les roches plutoniques et métamorphiques (MATD, 2010).

Sur le plan géomorphologique, la région est caractérisée par une pénéplaine aux pentes douces (300 à 400 m d'altitude) interrompue çà et là par des alignements de collines cuirassées aux sommets tabulaires ou arrondis (province du Kourwégo) ou granitiques (province du Ganzourgou) (SP/CNDD, 2021).

### 3.2.3 Les types de sols

Selon le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation minière (MATD, 2010), plusieurs types de sols sont présents dans la région et sont regroupés dans les six catégories suivantes :

- *Le type de sols A* : il regroupe les lithosols sur roche et les lithosols sur cuirasse ferrugineuse. Couvrant 13,6 % de la région, ce type de sols est inapte à toute exploitation agro-sylvo-pastorale en permanence et est à vocation touristique et faunique.
- *Le type de sols B* : il est constitué essentiellement des sols ferrugineux lessivés indurés et il est apte aux cultures fourragères, au pastoralisme, à la sylviculture et aux cultures pluviales. Le type de sols B couvre 50,2 % du territoire régional.
- *Le type de sols C* : il regroupe les sols ferrugineux à taches, les sols à concrétions et les sols ferrugineux lessivés indurés superficiels. Il couvre 3,9 % de la région et il est apte aux cultures fourragères, au pastoralisme, à la sylviculture, à l'arboriculture fruitière, aux cultures pluviales (mil, niébé, arachide, sésame), aux cultures irriguées (riz et cultures maraîchères) et au riz pluvial. L'exploitation rationnelle et rentable de ce type de sols demande une fertilisation appropriée de type NPK et des apports de matières organiques (fumure, engrais vert et compost).
- *Le type de sols E* : il a comme sols dominants les sols bruns eutrophes. Ces sols se retrouvent uniquement dans les provinces du Ganzourgou et de l'Oubritenga. Le type de sols E s'étale sur 6,6 % de la région. Ces sols sont moyennement aptes aux cultures pluviales en général et ont une grande vocation aux cultures fruitières, au pastoralisme et à la sylviculture.
- *Le type de sols F* : ce sont les sols hydromorphes peu humifères à pseudogley de surface. On les retrouve dans les provinces du Ganzourgou et de l'Oubritenga, précisément dans les lits

mineurs, les bas-fonds et les zones inondables. Ces sols sont aptes aux cultures maraîchères, au riz pluvial et irrigué et aux cultures fourragères et ils sont marginalement aptes aux autres cultures pluviales (le manioc et les autres plantes à tubercules). Ils couvrent 9,9 % du territoire régional.

- *Le type de sols G* : il est constitué de vertisols à drainage externe possible qui se caractérisent par une couleur foncée liée à la teneur de la matière organique. Les vertisols sont présents dans la province du Ganzourgou, couvrant 15,8 % du territoire de la région. Ils sont moyennement aptes aux cultures pluviales, à l'arboriculture, au pastoralisme et aux cultures fourragères et marginalement aptes à la culture pluviale (par exemple, le niébé).

Malgré le caractère sensible des sols et la forte pratique de l'agriculture dans la région, on note une faible pratique des actions de conservation des eaux et des sols (Conseil Régional, 2017). Pour réduire la vulnérabilité de la région au changement climatique, il est nécessaire de prévoir des actions de protection des sols contre les effets de l'érosion.

### 3.2.4 Les ressources en eau

Le Plateau Central est à cheval sur trois bassins versants : le bassin du Nakambé, qui couvre plus de 80 % de la région, le bassin du Sirba et le bassin du Nazinon. La région est drainée par un réseau hydrographique dense constitué essentiellement de cours d'eau et d'affluents périodiques d'une longueur totale de 386,62 km (MATD, 2010). Ce sont des cours d'eau à régime pluvial tropical, fortement tributaire des précipitations. Le réseau hydrographique du Plateau Central est de régime sec, très temporaire dans sa quasi-totalité. Les principaux cours d'eau sont le Nakambé, le Massili et le Nazinon. La région abrite le barrage de Ziga, l'un des plus grands barrages du pays, avec une capacité de 200 millions de m<sup>3</sup>, et le barrage de Loumbila (42 millions de m<sup>3</sup>) à vocation hydroagricole.

### 3.2.5 Flore et faune

La Région du Plateau Central enregistre une végétation savanicole de type arborée, arbustive et herbacée. On y rencontre également des formations de savane boisée généralement le long des cours d'eau. La végétation se dégrade rapidement du fait essentiellement du surpâturage, de la coupe abusive du bois et de la péjoration climatique. Les principales espèces floristiques présentes dans la région sont, entre autres, le *Vitellaria paradoxa* (karité), le *Parkia biglobosa* (nééré), le *Lannea microcarpa* (raisinier), le *Tamarindus indica* (tamarinier), l'*Adansonia digitata* (baobab), l'*Acacia senegal*, l'*Anogeissus leiocarpus* et le *Pterocarpus erinaceus*.

Le Plateau Central comprend trois forêts classées couvrant près de 30 600 ha : la forêt classée de Bissiga et de Ziga dans l'Oubritenga et la forêt de Wayen dans le Ganzourgou (MATD, 2010). Les ressources sylvicoles sont principalement utilisées pour l'alimentation en bois de chauffe dans les ménages, pour l'embouche du bétail et surtout pour la pharmacopée traditionnelle.

Les potentialités fauniques sont dominées par la petite faune terrestre, la faune aviaire et la faune aquatique (poisson et autres). La grande faune est quasi absente, exception faite de certaines parties du Ganzourgou qui disposent encore de reliques de forêts. Aussi, il convient de noter que ces espèces fauniques sont menacées par le braconnage.

### 3.3 Caractéristiques socioéconomiques

La population de la Région du Plateau Central était estimée en 2019 à 978 614 habitants (environ 5 % de la population totale) avec un taux d'accroissement annuel moyen de 2,7 % entre 2006 et 2019 (INSD, 2022a). Comme dans presque toutes les autres régions, le rapport de masculinité dans le Plateau Central met en évidence la supériorité numérique des femmes (88 hommes pour 100 femmes). La population est essentiellement composée de Mossi, de Peulh et de Bissa (INSD, 2022a). Le taux d'urbanisation de la région demeure l'un des plus faibles du pays. Ce taux était estimé à 10 % en 2019, contre 26 % pour l'ensemble du pays. Sur le plan économique, l'indice de pauvreté monétaire de la Région du Plateau Central est de 34,2 % (INSD, 2022c) contre 41,4 % au plan national. On note aussi que 80 % de la population active exerce des activités agropastorales qui constituent les principales sources de subsistance et de revenu (INSD, 2022b).

L'agriculture est la principale activité économique de la Région du Plateau Central. C'est une agriculture de subsistance caractérisée par (i) un système de production extensif avec des techniques toujours peu modernes ; (ii) une faible productivité (rendement du sorgho pouvant baisser jusqu'à 300 kg/ha) ; (iii) une faible intégration entre la « production végétale » et la « production animale » et (iv) une arboriculture quasi inexistante (SP/CNDD, 2021). Malgré l'insuffisance de l'eau, la Région du Plateau Central fait partie des régions spécialisées en production maraîchère.

Deux systèmes d'élevage caractérisent la région :

- Le système traditionnel d'élevage, entre autres, des bovins, des ovins et des caprins, qui est généralement extensif de types transhumant ou sédentaire.
- Le système amélioré (semi-intensif ou intensif), tel que l'embouche, l'élevage laitier, l'aviculture moderne de poules pondeuses et de poulets de chair, est surtout pratiqué en zone périurbaine. L'élevage de bovins laitiers est tenu par des producteurs organisés.

On rencontre également des artisans, des commerçants, des orpailleurs et des tradipraticiens dans la région. L'orpaillage apparaît comme une activité de reconversion des agriculteurs à cause de la dégradation des terres agricoles.

Sur le plan de l'infrastructure, le Plateau Central dispose d'un réseau routier d'environ 588 km avec une portion bitumée de 258 km. La région possède plus de 100 barrages et retenues d'eau avec un cumul de capacité de stockage de plus de 310 millions de m<sup>3</sup>. En outre, en milieu rural, on dénombre en 2021 environ 5 030 points d'eau modernes avec un taux de fonctionnalité de 92,8 %. Ces retenues d'eau constituent un potentiel pour le développement d'activités pastorales et de cultures irriguées, notamment le maraîchage.

Dans le domaine de la santé, on dénombre environ 392 infrastructures (publiques et privées) dont un centre hospitalier et 181 Centres de Santé et de Promotion Sociale.

Au total, plus de 1 350 services éducatifs ont été inventoriés en 2021 et se répartissent comme suit : 65 structures d'encadrement de la petite enfance, 1 022 établissements de l'enseignement du primaire (730 publics et 292 privés), 262 établissements du post-primaire et du secondaire et un centre universitaire.

## 3.4 Les risques climatiques de la région

### 3.4.1 Risques climatiques actuels

Les risques climatiques sont une préoccupation majeure pour la population locale de la Région du Plateau Central, car ils représentent une menace importante pour les moyens de subsistance et le bien-être des personnes vivant dans cette zone. Selon les résultats de l'ERV du Plateau Central, la région est exposée aux sécheresses, à des inondations et aux fortes chaleurs. Ces risques climatiques ont été identifiés par la consultation d'experts et des parties prenantes et l'analyse d'indices climatiques (tableau 1) dérivés du traitement de données climatiques. Le tableau 2 montre l'ampleur de l'exposition aux risques climatiques dans la Région du Plateau Central au cours de la période 1991–2020. En ce qui concerne les sécheresses, la région est faiblement exposée au début tardif et la fin précoce des saisons des pluies. Cependant, elle a une exposition plus élevée aux poches de sécheresse et surtout aux irrégularités pluviométriques. Les fortes chaleurs sont très courantes dans la région avec une forte exposition. Au cours des dix dernières années, la forte chaleur a augmenté de 0,89 °C dans la région. La population de la Région du Plateau Central est également sujette aux inondations avec une forte exposition.

**Tableau 1 : Les risques climatiques et les indices associés**

Risques climatiques	Indices climatiques
Poches de sécheresse	Nombre maximum de jours consécutifs avec une pluviométrie < 1 mm
Inondations	Quantité de précipitations la plus élevée sur 5 jours consécutifs
Fortes pluies	Nombre de jours de pluie > 20 mm
Début tardif de la saison	Date moyenne de début de saison > 15 juin
Fin précoce de la saison	Date moyenne de fin de saison < 30 septembre
Irrégularité des pluies	Moyenne des coefficients de variation intermensuelle par année
Fortes chaleurs	Température maximale journalière supérieure au 90e percentile des températures maximales journalières de la période considérée

**Tableau 2. Le niveau d'exposition aux risques climatiques durant la période 1991 – 2020**

Risques climatiques	Niveau d'exposition (1991–2020)
Poches de sécheresse	Moyen
Inondations	Forte
Fortes chaleurs	Forte
Irrégularités des pluies	Forte
Fortes pluies	Moyen
Début tardif de la saison	Faible
Fin précoce de la saison	Faible

Source : SP/CNDD (2023)

### 3.4.2 Les projections

Les projections des risques climatiques sont basées sur les scénarii des Trajectoires communes d'évolution socioéconomiques (SSP) utilisés dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC. Pour cette étude, trois SSP (SSP 126, SSP 245 et SSP 585) et deux périodes futures (2021–2050 : futur proche et 2051–2080 : futur lointain) ont été considérés. Les scénarii SSP 126, SSP 245 et SSP 585 représentent respectivement le scénario de durabilité, le scénario moyen et le scénario du « business as usual ». En effet, les SSP sont des ensembles de scénarii décrivant les conditions socioéconomiques futures possibles telles que la croissance démographique, le développement économique, l'utilisation de l'énergie et le changement d'affectation des sols, qui pourraient avoir une incidence sur les émissions de GES et le système climatique mondial. Les SSP sont utilisés comme données d'entrée dans les modèles climatiques afin d'étudier différents futurs climatiques possibles. Ils permettent d'étudier l'impact de différentes décisions politiques et d'évolutions socioéconomiques sur le système climatique mondial. Il existe cinq SSP, allant d'un avenir durable, équitable et à faible émission de carbone (SSP 1) à un monde fragmenté et inégal avec de fortes émissions de GES (SSP 5). Le SSP 5 suppose une économie à forte intensité énergétique basée sur les combustibles fossiles, avec des défis importants en matière d'atténuation et des défis moindres en matière d'adaptation. Le SSP 585 utilise un forçage radiatif de 8,5 W m<sup>-2</sup> comme le précédent scénario de Trajectoires représentatives de concentrations (RCP) RCP 8.5. Le SSP 1 part de l'hypothèse d'une faible croissance matérielle et d'une moindre intensité en ressources et en énergie, avec de faibles défis en matière d'atténuation et d'adaptation. Le SSP 126 correspond grosso modo aussi à la génération de scénarii précédente RCP 2.6 avec un forçage radiatif de 2,6 W m<sup>-2</sup> d'ici à la fin du siècle. Il reflète le plus fidèlement l'objectif de 2 °C de l'Accord de Paris et constitue le scénario hautement prioritaire du sixième rapport d'évaluation du GIEC. Le SSP 2 suppose que les pays progresseront lentement vers la réalisation des objectifs de développement durable, avec des défis d'atténuation et d'adaptation moyens. Le SSP 245 se situe au milieu de la fourchette des SSP et représente une famille qui n'est ni trop optimiste ni trop pessimiste avec un forçage radiatif nominal de 4,5 W m<sup>-2</sup> d'ici à 2100, ce qui est à peu près équivalent au scénario RCP 4.5.

Selon les projections des modèles climatiques, les sécheresses (excepté le scénario SSP 126 pour l'irrégularité des pluies) devraient rester stationnaires (poches de sécheresse) ou faiblement diminuer (début tardif et fin précoce des saisons des pluies et irrégularité des pluies) dans le futur proche

(2021–2050) et lointain (2051–2080). En revanche, on s'attend à ce que les inondations et les fortes chaleurs s'amplifient durant les deux périodes futures (Figure 3).

**Figure 2. Dynamique future des risques climatiques par rapport au niveau de la période de référence 1985 – 2014**

Risques climatiques		2021-2050			2051-2080		
		SSP 126	SSP 245	SSP 585	SSP 126	SSP 245	SSP 585
Séchères	Poches de sécheresse (jour)						
	Irregularités des pluies (%)	0,37	-0,79	-0,63	0,13	-1,27	-0,99
	Débuts tardifs de la saison (jour)	-2	-2	-2	-1	-2	-3
	Fins précoces de la saison (jour)	-2	-3	-2	-3	-2	-4
Inondations (%)		12,96	12,3	16,05	11,61	13,86	18,95
Forte chaleur (°C)		1,13	1	1,3	1,5	1,97	3,1

Stationnaire
  Baisse
  Augmentation

Source : SP/CNDD, 2023

### 3.5 Vulnérabilité au changement climatique et impacts potentiels

La détermination de la vulnérabilité au changement climatique a été rendue possible grâce à l'ERV menée dans la Région du Plateau Central par le SP/CNDD. La figure 4 illustre le niveau de vulnérabilité au changement climatique actuel et futur des secteurs de développement exprimé comme la moyenne des vulnérabilités aux risques climatiques majeurs survenant dans la région. Les secteurs les plus vulnérables au changement climatique actuel et futur dans la Région du Plateau Central sont l'agriculture, les ressources en eau, l'élevage, l'environnement et la santé. La vulnérabilité des moyens de subsistance et des groupes de populations au changement climatique actuel et futur est mise en exergue dans la figure 5. Il ressort de cela que les agriculteurs et les éleveurs sont plus vulnérables au changement climatique, ainsi que les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes. Le plan d'adaptation privilégie ces secteurs, ces moyens de subsistance et ces groupes de population les plus vulnérables dans ses choix et réponses aux impacts climatiques.

Les risques climatiques ont des effets néfastes sur les secteurs de développement de la région. Le tableau 3 présente les impacts potentiels des risques climatiques sur les secteurs de développement les plus vulnérables du Plateau Central. Ces impacts sont dérivés des enquêtes avec les populations locales et des entretiens avec les personnes-ressources ainsi que de la revue de la littérature.

**Figure 3 : Vulnérabilité des secteurs de développement au changement climatique dans le Plateau Central**

Secteurs	Vulnérabilité au changement climatique							Rang / Niveau
	Actuelle	Futur proche (2021-2050)			Futur lointain (2051-2080)			
		SSP126	SSP245	SSP585	SSP126	SSP245	SSP585	
Agriculture								↑ Plus vulnérable       ↓ Moins vulnérable
Ressources en eau								
Élevage								
Environnement								
Santé								
Energie								
Infrastructures								

Source : SP/CNDD, 2023

**Figure 4 : Vulnérabilité des moyens de subsistance et des groupes de population au changement climatique dans le Plateau Central**

Moyen de subsistance	Vulnérabilité au changement climatique							Rang / Niveau
	Actuelle	Futur moyen (2021-2050)			Futur lointain (2051-2080)			
		SSP126	SSP245	SSP585	SSP126	SSP245	SSP585	
Agriculture								↑ Plus vulnérable     ↓ Moins vulnérable
Élevage								
Commerce								
Artisanat								
Autre activité								

Groupes de population	Vulnérabilité au changement climatique							Rang / Niveau
	Actuelle	Futur moyen (2021-2050)			Futur lointain (2051-2080)			
		SSP126	SSP245	SSP585	SSP126	SSP245	SSP585	
Personnes à mobilité réduite								↑ Plus vulnérable    ↓ Moins vulnérable
Personnes âgées								
Femmes								
Hommes								
Personnes déplacées internes								

Source : SP/CNDD, 2023

**Tableau 3 : Impacts potentiels des risques climatiques selon les secteurs les plus vulnérables**

Risques	Secteurs de développement				
	Agriculture	Ressources en eau	Élevage	Environnement	Santé
<b>Sécheresses</b> 	Raccourcissement de la saison pluviale et certaines variétés ne bouclent plus leur cycle Réduction de la disponibilité de l'eau, stress hydrique et perte de semis Perte de rendement agricole Dégradation de la qualité des sols	Diminution des ressources en eau	Assèchement des plans d'eau et des puits pastoraux Dégradation des terres pastorales Perte de fourrage	Dégradation du couvert végétal Tarsissement des points d'eau Perte de la biodiversité faunique et floristique	Pénurie d'eau et risque d'épidémie par consommation d'eau contaminée Famine
<b>Inondation</b> 	Destruction et perte de cultures Érosion hydrique des terres agricoles	Érosion et envasement des barrages Débordement des retenues d'eau Pollution des eaux souterraines	Érosion hydrique des terres des zones pastorales Inondation des enclos	Érosion hydrique des terres Dégradation des habitats fauniques	Inondation des centres sanitaires Augmentation des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques
<b>Fortes chaleurs</b> 	Évaporation et réduction de l'humidité du sol Stress thermique	Augmentation du rythme de tarsissement des plans d'eau par évaporation	Stress thermique et maladies des animaux d'élevage Tarsissement des plans d'eau par évaporation	Dégradation du couvert végétal due à la réduction de l'humidité du sol par évaporation Tarsissement des plans d'eau par évaporation	Recrudescence de la morbidité et de la mortalité résultant des maladies épidémiques Prolifération de moustiques Coups de chaleur

### 3.6 Problématique de développement du Plateau Central

La problématique de développement du Plateau Central est décrite dans son Plan Régional de Développement (Conseil Régional, 2017). Le diagnostic a révélé que la région est caractérisée par un espace où les ressources naturelles (sols, eau, flore et faune) sont dégradées et le climat peu favorable à la production végétale. Pourtant, la quasi-totalité de la population locale tire l'essentiel de ses ressources de l'agriculture et de l'élevage. Les secteurs de production ont besoin d'être davantage dynamisés pour assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté et la vulnérabilité aux risques climatiques.

Des politiques et plans de développement sont conçus au niveau régional à travers les PRD et communal et les Plans Communaux de Développement (PCD) afin de faire face aux problèmes de développement de la région. Cependant, malgré l'existence d'actions, la prise en compte de l'adaptation au changement climatique n'apparaît pas clairement dans ces plans de développement. En général, l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la planification et la budgétisation doit être significativement améliorée afin de dynamiser la lutte contre les risques climatiques dans la région.

Dans ce contexte, plusieurs défis sont à relever, parmi lesquels on peut citer :

- La lutte contre la pauvreté économique et l'insécurité alimentaire des ménages.
- L'amélioration de la résilience des secteurs de production au changement climatique.
- La réduction de la vulnérabilité des populations locales aux risques climatiques.
- L'intégration de l'adaptation dans les politiques et plans de développement.

Au regard des défis et compte tenu de la faible capacité de mobilisation financière actuelle, le PRA suivant est proposé afin de réduire la vulnérabilité de la région au changement climatique.

## 4. Le PRA

### 4.1 Vision et orientations stratégiques

#### 4.1.1 Vision

La vision du PRA du Plateau Central à l'horizon 2050 s'arrime à celle du PRD et s'intitule comme suit :

« Le Plateau Central, une Région prospère fondée sur des secteurs de production et une société climato-résilientes grâce à la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique ».

#### 4.1.2 Objectifs

L'objectif global de ce PRA est de contribuer au développement durable de la Région du Plateau Central par la réduction de la vulnérabilité au changement climatique.

Ce PRA devra permettre de façon spécifique d'atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer la résilience des secteurs de production et des populations locales les plus vulnérables au changement climatique.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement de la Région du Plateau Central.

#### 4.1.3 Axes stratégiques et effets attendus

Pour atteindre l'objectif global, 12 effets sont attendus à travers trois axes stratégiques qui sont présentés dans le tableau 4. L'axe 1 vise les actions préalables à la mise en œuvre du PRA. Il permettra également la prise en compte de l'ACC dans les politiques et plans de développement de la région. Les autres axes concernent les actions prioritaires de mise en œuvre. L'axe 2 permettra d'améliorer la résilience des secteurs de production. L'axe 3 vise à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire les inégalités.

**Tableau 4 : Axes stratégiques et effets attendus**

Axes stratégiques	Effets attendus (EA)
<b>Axe 1</b> : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement	EA.1.1 : Le PRA est vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes de la région. EA.1.2 : Le pilotage et le suivi-évaluation du PRA sont assurés. EA.1.3 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées. EA.1.4 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées. EA.1.5 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la budgétisation sont renforcées.
<b>Axe 2</b> : Amélioration de la résilience des secteurs de production	EA.2.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée. EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée. EA.2.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée. EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée.
<b>Axe 3</b> : Renforcement du capital humain et de la protection sociale	EA.3.1 : Les moyens de subsistance de la population sont diversifiés. EA.3.2 : La santé de la population est améliorée. EA.3.3 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus.

#### 4.1.4 Synergie du PRA avec les orientations nationales et internationales

##### 4.1.4.1 Synergie du PRA avec les orientations nationales

Les orientations du PRA du Plateau Central s'alignent avec celles du PRD et le PA-SD de ladite région ainsi qu'avec celles du PNDES-II. Le tableau 5 montre les liens entre les orientations du PRD et celles du PRD, du PA-SD et du PNDES-II. Dans la nouvelle approche régionale des PNA que vise le Burkina Faso, le PRA du Plateau Central sera intégré dans les prochaines révisions du PNA qui devrait résulter de la synthèse des différents PRA des 13 régions du pays. Le PRA constitue donc un instrument de mise en œuvre du PNA au niveau régional. La mise en œuvre du PRA contribuera également à la réduction des émissions de GES dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) par des actions d'adaptation aux effets du changement climatique.

**Tableau 5 : Alignement du PRA avec le PRD, le PA-SD et le PNDES-II**

<b>PRA</b>	<b>PRD</b>	<b>PA-SD</b>	<b>PNDES-II</b>
<b>Axe 1</b> : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement	<b>Axe 4</b> : Renforcement de la gouvernance locale et la participation citoyenne	<b>Objectif stratégique 2.4</b> : Renforcer la décentralisation et la bonne gouvernance locale	<b>Axe 2</b> : Approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation l'administration publique
<b>Axe 2</b> : Amélioration de la résilience des secteurs de production	<b>Axe 1</b> : Accroissement et valorisation de la production agro-sylvo-pastorale	<b>Objectif stratégique 4.1</b> : Développer durablement un secteur agro-sylvo-pastoral, faunique et halieutique productif et résilient, davantage orienté vers le marché	<b>Axe 4</b> : Dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois
<b>Axe 3</b> : Renforcement du capital humain et de la protection sociale	<b>Axe 3</b> : Consolidation du capital humain	<b>Objectif stratégique 3.5</b> : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles	<b>Axe 3</b> : Consolidation du développement du capital humain et la solidarité nationale

#### 4.1.4.2 Synergie du PRA avec les orientations internationales

Au niveau international, le PRA du Plateau Central s'aligne avec les Objectifs du Développement Durable (ODD) comme le montre le tableau 6. En outre, la mise en œuvre du PRA contribuera à l'atteinte des objectifs du Cadre d'action de Sendai (2015–2030) sur la gestion des catastrophes naturelles et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

**Tableau 6 : Synergie entre le PRA et les Objectifs du Développement Durable (ODD)**

<b>Axes stratégiques</b>	<b>Effets attendus</b>	<b>ODD</b>
<b>Axe 1</b> : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement.	EA.4.1 : Les capacités des acteurs régionaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées. EA.4.2 : Les capacités des acteurs régionaux en matière d'intégration de l'ACC dans la budgétisation sont renforcées.	ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous, aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
<b>Axe 2</b> : Amélioration de la résilience des secteurs de production.	EA.2.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée. EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée. EA.2.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée. EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée.	ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Axes stratégiques	Effets attendus	ODD
<b>Axe 3</b> : Renforcement du capital humain et de la protection sociale.	EA.3.1 : Les moyens de subsistance de la population sont diversifiés.	ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
	EA.3.2 : La santé de la population est améliorée.	ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
	EA.3.3 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus.	ODD 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.  ODD 10 : Réduire les inégalités dans tous les pays et d'un pays à l'autre.

#### 4.1.5 Principes directeurs du PRA

Les principes directeurs du PRA de la Région du Plateau Central s'appuient principalement sur les principes directeurs édictés dans le PNA. Il s'agit de :

**La participation** : la mise en œuvre réussie du PRA requiert une large participation de tous les acteurs. Cela permettra l'accessibilité aux données scientifiques et une prise en compte des avis et priorités de toutes les parties prenantes dans l'opérationnalisation du PRA.

**La cohérence des interventions** : ce principe est indispensable dans la mise en œuvre du PRA et implique une conduite des actions de manière cohérente et concertée en vue d'obtenir des résultats plus probants.

**La responsabilisation des acteurs** : ce principe vise essentiellement l'implication et l'engagement de tous les acteurs commis à la mise en œuvre du PRA à des actions pertinentes à même d'engendrer des transformations de comportements.

**Le genre** : il s'agit d'une prise en compte efficace et systématique du genre dans la mise en œuvre du PRA, surtout de la femme au regard de sa vulnérabilité plus élevée au changement climatique et de sa participation au développement.

**L'équité** : ce principe recherche l'équité sociale et environnementale dans la mise en œuvre du PRA. Il garantit la prise en compte des sensibilités régionales et la limitation des disparités.

**Le principe de partenariat** : il vise l'instauration d'un dialogue permanent entre les représentants des différends d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PRA.

**La subsidiarité** : ce principe signifie que la compétence est transférée prioritairement à l'échelon décentralisé le mieux indiqué pour l'exercer efficacement. Selon ce principe, l'État n'intervient dans les matières transférées que dans les cas où les collectivités s'avèrent défailtantes.

## 4.2 Intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement

Le processus d'intégration de l'ACC fait partie intégrante du processus du PRA (Groupe d'experts des pays les moins avancés, 2012). L'intégration concerne par exemple, la prise en compte du changement climatique dans le processus de planification et de budgétisation des actions de développement socioéconomique à l'échelle régionale et locale (Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable, 2022). L'objectif de l'intégration de l'adaptation est de veiller à ce que les secteurs puissent continuer à assurer leurs tâches fondamentales et à fournir leurs services en dépit du changement climatique. En outre, il faut tenir compte de l'intégration de l'adaptation en ce qui concerne les différentes étapes du cycle d'élaboration des politiques de développement ; c'est-à-dire au cours des phases de formulation des politiques, de planification, d'attribution des ressources et de mise en œuvre (MERH, 2015).

Au niveau du Plateau Central, il y a lieu donc de disposer d'une méthodologie pour la relecture des politiques et plans de développement tels que le PRD et les PCD en vue de l'intégration de l'adaptation au changement climatique. Le PRD du Plateau Central prévoit la réalisation d'un plan climat, ce qui constitue une porte d'entrée pour l'intégration de l'adaptation dans la planification du PRD. Le PRA pourrait constituer l'instrument d'opérationnalisation de ce plan climat. L'approche pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et plans de développement est décrite à l'annexe 1. L'intégration de l'adaptation devra également cibler les politiques, stratégies et plans initiés au niveau sectoriel dans la région.

Le processus d'intégration de l'adaptation au niveau sectoriel est présenté à l'alinéa a) de l'Annexe 1.

## 4.3 Les options d'adaptations prioritaires

Sur la base de l'analyse de sélection multicritère, des options d'adaptation prioritaires ont été identifiées (tableaux 7 à 13), et elles devraient contribuer à la protection des secteurs de production et au renforcement de la résilience climatique des populations locales de la région.

**Tableau 7 : Les options d'adaptation prioritaires au niveau du secteur de l'agriculture**

Risque climatique	Perturbations/impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Sécheresses	Raccourcissement de la saison pluviale et certaines variétés locales de céréales ne bouclent plus leur cycle	Stratégique	Utilisation des variétés de cycle court	Les variétés de cycle court permettent de maximiser la production de biomasse sur une période très courte. Elles sont également capables de compléter leur cycle dans des climats contraignants (les sécheresses, par exemple) à période de culture très courte.
	Réduction de la disponibilité de l'eau, stress hydrique et perte de semis	Stratégique	Utilisation des variétés plus résistantes aux séquences de sécheresse	Les semences améliorées résistantes aux poches de sécheresse permettront de réduire les risques de pertes de rendement agricole.
			Promouvoir l'utilisation efficace de l'eau dans les périmètres irrigués	Une utilisation efficace et efficace de l'eau pour l'irrigation est nécessaire pour réduire le gaspillage et assurer la durabilité de la ressource. Cela passe par la sensibilisation des acteurs et l'application de techniques d'irrigation plus économes telles que le goutte-à-goutte.
	Physique	Application des techniques CES/DRS pour la conservation de l'humidité du sol	Les techniques CES/DRS telles que le zaï et le paillage permettent de conserver l'humidité du sol.	
Perte de rendement agricole		Stratégique	Aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués	Il s'agit de promouvoir l'agriculture de contre-saison par l'aménagement des bas-fonds.
			Utilisation des variétés améliorées à haut rendement agricole	Les semences améliorées à haut rendement permettront de réduire les pertes de rendement agricole.
Dégradation de la qualité des sols		Physique	Application des bonnes pratiques agronomiques de gestion durable des terres telles que les techniques CES/DRS	Les bonnes pratiques permettent une durabilité de la qualité des sols. Il s'agit par exemple des techniques CES/DRS telles que les cordons pierreux, les diguettes filtrantes, les tranches manuelles ou demi-lunes, etc.

Risque climatique	Perturbations/impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Inondations	Destruction et perte de cultures	Stratégique	Utilisation de variétés des cultures résistantes aux inondations	Utiliser des variétés de semences qui résistent mieux aux inondations.
			Promotion de l'agriculture hors sol	Pratiquer l'agriculture hors sol permet d'éviter la perte des cultures en cas d'inondation.
	Érosion hydrique des terres agricoles	Physique	Aménagements antiérosifs dans les terres agricoles	Il s'agit de dispositifs de gestion durable des terres permettant de limiter l'érosion des sols par le ruissellement.
Les fortes chaleurs	Évaporation de l'eau et réduction de l'humidité du sol	Physique	Application des bonnes pratiques agronomiques de gestion durable des terres dans les champs telles que les techniques CES/DRS (par exemple, le zaï et le paillage) et l'agriculture de conservation afin de réguler la température et de conserver au mieux l'humidité du sol.	Des techniques CES/DRS telles que le zaï et le paillage permettent de conserver l'humidité du sol. Il s'agit aussi de l'application de l'agriculture de conservation qui assure une couverture végétale quasi permanente du sol, réduit l'évaporation de l'eau du sol et maintient une certaine humidité.
	Stress thermique	Stratégique	Adoption de semences améliorées qui résistent mieux à la chaleur.	Maintenir la productivité des cultures même en cas de températures extrêmes, ce qui se traduit par des rendements plus élevés et des bénéfices accrus.
Tous les risques	Impact des risques	Stratégique	Promotion de l'agriculture climato-intelligente.	L'adoption de pratiques et de technologies climato-intelligentes renforce l'adaptation et la résilience aux risques climatiques et permet de réduire les émissions de GES du secteur agricole.

**Tableau 7 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne les ressources en eau**

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Sécheresses</b>	Diminution des ressources en eau	Stratégique	Suivi et entretien des barrages (digues des barrages, débits d'eau, fonctionnalité des vannes, etc.)	Il est nécessaire d'assurer un suivi et un entretien efficient des barrages pour une meilleure gestion de l'eau.
		Physique	Protection des plans d'eau contre l'envasement	L'envasement conduit au comblement des plans d'eau. Lutter contre ce dernier est un moyen d'assurer la disponibilité de l'eau.
			Aménagement de forages à gros débit	L'exploitation des eaux souterraines par la réalisation de forages permet de faire face au tarissement des eaux de surface.
		Stratégique	Assurer une utilisation rationnelle de l'eau par les acteurs	Réduction de l'utilisation non essentielle de l'eau, amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et promotion des économies d'eau.
			Promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués	Une utilisation efficace de l'eau réduit le gaspillage et assure une disponibilité durable.
			Adoption des bonnes pratiques de la GIRE	L'application des bonnes pratiques de la GIRE est nécessaire pour une meilleure gestion des ressources en eau dans le contexte du changement climatique.
<b>Inondations</b>	Érosion et envasement des barrages	Physique	Reboisement des berges sur les bandes de servitude	Le reboisement des berges des retenues d'eau est un moyen de lutte et de réduction de l'érosion et de l'envasement.
	Débordement des retenues d'eau	Stratégique	Délimitation des bandes de servitudes des barrages	Cela permet d'éviter une occupation anarchique des berges des barrages et de les protéger.
	Pollution des eaux souterraines		Surveillance de la qualité des eaux de surface et souterraines	Contribuer à réduire l'impact des inondations en garantissant que les ressources en eau ne soient pas contaminées par des polluants pendant les inondations.

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Fortes chaleurs</b>	Tarissement des plans d'eau par évaporation	Physique	Entretien des barrages et autres retenues d'eau en luttant contre l'envasement	Cela permet de réduire les pertes induites par l'évaporation.
<b>Tous les risques</b>	Impacts des risques	Stratégique	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des ressources en eau	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des ressources afin de favoriser une gestion durable.

**Tableau 8 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne l'élevage**

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Sécheresses</b>	Assèchement des plans d'eau et des puits pastoraux	Physique	Aménagement de points d'eau pastoraux	Il s'agit d'ouvrages réalisés sur les parcours accessibles par le bétail en tout moment : forages et puits pastoraux.
	Dégradation des terres pastorales	Physique	Application des bonnes pratiques forestières et agroforestières de gestion durable des terres	Cela permet de restaurer les terres dégradées et d'assurer une exploitation durable des zones pastorales.
	Perte de fourrage	Stratégique	Utilisation de semences fourragères à cycle court	L'utilisation des semences fourragères à cycle court permet de réduire l'impact des sécheresses de début et fin des saisons des pluies.
	Application des bonnes pratiques en matière de conservation de fourrage : la fauche et la conservation du fourrage, l'ensilage du fourrage		Les bonnes pratiques permettent de réduire l'impact des sécheresses.	
<b>Inondations</b>	Érosion hydrique des terres pastorales	Physique	Réalisation d'aménagements antiérosifs dans les zones pastorales	Il s'agit de réduire l'impact de l'érosion hydrique sur les terres pastorales.

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
	Inondation des enclos		Construction d'enclos adaptés sur des sites non inondables	Il s'agit de site à fort ruissellement afin de réduire significativement le risque d'inondation des enclos.
Fortes chaleurs	Stress thermique et maladies des animaux d'élevage	Physique	Adaptation des bâtiments d'élevage	Une adaptation des bâtiments d'élevage aux fortes chaleurs est nécessaire.
		Stratégique	Amélioration de l'accès à la santé vétérinaire	Mise en place ou renforcement des pharmacies vétérinaires villageoises et formation des auxiliaires d'élevage.
	Tarissement des plans d'eau par évaporation	Physique	Entretien des barrages pastoraux actuels en luttant contre l'envasement	La lutte contre l'envasement des barrages pastoraux permet de limiter la diminution des eaux par évaporation.
Tous les risques	Impacts des risques	Institutionnel	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques pastorales	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques pastorales afin de favoriser une gestion durable des systèmes pastoraux.
		Institutionnel	Développement et renforcement de systèmes d'information pastorale	Mettre en œuvre et renforcer le système d'information pastorale et la circulation d'informations jusqu'aux communautés locales.

Tableau 9 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne l'environnement

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Sécheresses	Dégradation du couvert végétal	Stratégique	Application des bonnes pratiques forestières et agroforestières de gestion durables des terres	Cela permet d'assurer une exploitation durable des terres et de restaurer celles qui sont dégradées.
		Physique	Reboisement avec des essences locales et suivi des sites	Il s'agit d'entreprendre des opérations de reboisement avec des espèces locales afin d'améliorer le couvert végétal. Le reboisement peut présenter de nombreux avantages comme la réduction de l'érosion et la rétention de l'eau dans le sol. Il faudra assurer un suivi des sites reboisés pour une réussite efficace.
		Physique	Réalisation de bosquets avec système d'irrigation à l'aide de forage	Il s'agit de réaliser des bosquets entretenus et irrigués à l'aide de forage. Un tel dispositif augmente les chances de survie des plantes.
	Tarissement des points d'eau	Physique	Aménagement de bassins d'abreuvement pour les animaux sauvages	La réalisation de bassins de collecte ou de points d'eau d'abreuvement permet aux animaux de mieux faire face aux sécheresses.
Inondations	Érosion hydrique des terres	Physique	Mise en place d'aménagements antiérosifs	Il s'agit de réduire l'impact de l'érosion hydrique sur les terres. Par exemple, la méthode de fixation permet de réduire l'élargissement des ravines par l'érosion.
			Protection des berges des cours d'eau	La protection des berges des retenues d'eau (reboisement) est un moyen de lutte et contre l'érosion et l'envasement.
Fortes chaleurs	Dégradation du couvert végétal due à la réduction de l'humidité du sol par évaporation	Physique	Reboisement avec application des techniques CES/DRS pour mieux conserver l'humidité du sol	Des techniques CES/DRS, telles que le zaï forestier permettent de conserver l'humidité du sol.
	Tarissement des plans d'eau par évaporation	Physique	Aménagement de points d'eau pour le rafraîchissement de la faune	Aménager des plans et points d'eau pour la faune afin de faire face aux fortes chaleurs.
Tous les risques	Impacts des risques	Stratégique	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques environnementales	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques environnementales afin de faire face aux risques climatiques.

**Tableau 10 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne la santé**

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Sécheresses</b>	Pénurie d'eau et risque d'épidémie par consommation d'eau contaminée	Stratégique	Approvisionnement en eau saine et assainissement	Réalisation d'ouvrages protégés (forages et des puits à grand diamètre) d'approvisionnement en eau saine afin de faire face aux problèmes de déshydratation et de manque d'eau.
			Améliorer l'accès aux soins de santé contre les maladies hydriques	Accroître la disponibilité des services médicaux pour gérer les problèmes de santé liés à la sécheresse.
	Famine		Améliorer l'accès aux soins de santé pour la prise en charge de la malnutrition et de l'insuffisance alimentaire	Accroître la disponibilité des services médicaux pour gérer les problèmes de santé liés à la famine.
<b>Inondations</b>	Augmentation des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques	Stratégique	Améliorer l'accès aux soins de santé	Accroître la disponibilité des services médicaux et stockage des fournitures médicales. Disposer également d'unités de soins mobiles.
			Traitement et élimination des gîtes larvaires	Élimination des gîtes larvaires afin de réduire l'abondance des moustiques.
			Distribution de moustiquaires aux populations exposées aux piqûres de moustiques	La distribution des moustiquaires aux populations installées à proximité des plans et retenues d'eau permet de réduire l'exposition aux piqûres de moustiques.
<b>Fortes chaleurs</b>	Recrudescence de la morbidité et de la mortalité résultant des maladies épidémiques	Stratégique	Vaccination contre les maladies climatosensibles	Vaccination de la population contre maladies cibles telles que la méningite.
	Prolifération de moustiques	Stratégiques	Prise de mesures préventives contre les moustiques	Réduction de l'abondance des moustiques en éliminant les eaux stagnantes dans lesquelles ils se reproduisent.
	Coups de chaleur	Stratégique	Améliorer l'accès aux soins de santé	Accroître la disponibilité des services médicaux, en particulier pendant les mois chauds, pour gérer les problèmes de santé liés à la chaleur.

**Tableau 11 : Les options d'adaptation prioritaires transversales**

Secteurs	Risques climatiques	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Tous les secteurs	Tous les risques	Stratégique	Création d'un service climatique pour des alertes précoces face aux risques climatiques	Un service climatique émettra des alertes précoces pour prévenir efficacement les catastrophes liées aux risques climatiques et s'adapter au changement climatique.
		Stratégique	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies de développement	

**Tableau 12 : Les options d'adaptation prioritaires en ce qui concerne les populations locales les plus vulnérables**

	Mesures d'adaptation
<b>Agriculteurs</b>	Adoption des pratiques et technologies de l'agriculture climato-intelligente
	Diversification des sources de revenus
<b>Éleveurs</b>	Diversification des sources de revenus
	Adoption de l'élevage intelligent face au climat
	Amélioration de l'accès à la santé vétérinaire
<b>Femmes</b>	Amélioration de la résilience des femmes aux risques climatiques
	Développement de l'autonomie financière des femmes
	Renforcement des capacités des OSC féminines
<b>Personnes âgées</b>	Renforcement de la résilience des personnes âgées aux maladies climatosensibles
	Amélioration de l'accès des personnes âgées aux soins de santé
	Renforcement des capacités des structures sanitaires et du personnel de santé sur la prise en charge des personnes âgées
<b>Personnes à mobilité réduite</b>	Amélioration de la résilience climatique des personnes à mobilité réduite
	Renforcement de capacités des OSC des personnes à mobilité réduite

## 4.4 Actions et projets prioritaires du PRA

Ce PRA, conçu pour une durée de cinq ans, va contribuer à l'amélioration des capacités institutionnelles et de la résilience des secteurs de production et des populations locales les plus vulnérables au changement climatique dans la Région du Plateau Central. Il présente des actions concrètes et opérationnelles pour préparer la région à faire face aux défis du changement climatique pendant les cinq prochaines années, soit de 2024 à 2028.

Le PRA de la Région du Plateau Central sera opérationnalisé à travers 44 idées d'actions ou de projets qui sont répartis selon les 12 effets attendus et les trois axes stratégiques (Tableau 14).

**Tableau 13 : Actions et projets prioritaires pour la mise en œuvre du PRA 2024–2028**

Effets attendus	Actions et projets
<b>Axe 1 : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement</b>	
EA.1.1 : Le PRA est vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes de la région	Réaliser un plan de vulgarisation du PRA
	Promouvoir le PRA auprès des acteurs régionaux
EA.1.2 : Le pilotage et le suivi-évaluation du PRA sont assurés	Assurer le fonctionnement du comité de pilotage du PRA
	Assurer le fonctionnement de la cellule technique de suivi-évaluation
	Évaluation externe de l'exécution du PRA
	Révision du PRA
EA.1.3 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées	Renforcer les capacités des acteurs régionaux sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation
	Renforcer les capacités des acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA
	Renforcer les capacités des directions régionales des ministères sur le système d'alerte précoce
	Doter la région de trois stations synoptiques
EA.1.4 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées	Renforcer les capacités des élus locaux sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique
	Renforcer les capacités des OSC sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique
	Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique
EA.1.5 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la budgétisation sont renforcées	Renforcer les capacités des élus locaux sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique
	Renforcer les capacités des conseillers des OSC sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique
	Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique

Effets attendus	Actions et projets
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>	
EA.2.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée	Renforcer les capacités des producteurs en techniques climato-intelligentes (CES/DRS)
	Doter les agriculteurs en semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques
	Doter les producteurs maraîchers de moyens d'exhaure de l'eau
	Promouvoir l'assurance agricole par la subvention
	Aménager des bas-fonds pour l'agriculture
	Former les producteurs dans la pratique de l'agriculture hors sol
EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée	Protéger les berges des plans d'eau
	Réaliser des ouvrages d'hydrauliques villageoises
	Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau
	Réaliser des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales
EA.2.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée	Doter les éleveurs en semences fourragères améliorées
	Renforcer les capacités des éleveurs en techniques de conservation de fourrage
	Aménager des points d'eau pastoraux
	Former les éleveurs sur la construction de bâtiments adaptés aux risques climatiques
EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée	Restaurer les terres dégradées dans la région
	Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées
	Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées
	Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>	
EA.3.1 : Les moyens de subsistance de la population sont diversifiés	Renforcer les capacités des agriculteurs pour une diversification des activités rémunératrices
	Renforcer les capacités des éleveurs pour une diversification des activités rémunératrices
EA.3.2 : La santé de la population est améliorée	Renforcer les capacités du personnel de santé sur les maladies climatosensibles
	Renforcer les capacités des vétérinaires sur les maladies animales climatosensibles
	Renforcer les capacités du personnel de santé pour la prise en charge des personnes âgées
EA.3.3 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus	Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduite sur le changement climatique
	Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la transparence climatique
	Renforcer les capacités des personnes à mobilité réduite pour l'autonomisation
	Renforcer les capacités des femmes pour l'autonomisation
	Renforcer les capacités des personnes déplacées internes pour l'autonomisation

## 4.5 Dispositif de mise en œuvre

### 4.5.1 Conditions préalables de mise en œuvre

Pour une réussite de la gestion de la phase de mise en œuvre du PRA, un certain nombre de dispositions préalables sont nécessaires, à savoir :

- Le PRA devra être adopté comme le cadre de référence des interventions en matière d'adaptation au changement climatique dans la région.
- Au terme de la Loi 055-2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales et de la Loi 034 portant pilotage et gestion du développement (2018), le Conseil Régional du Plateau Central est indiqué pour être le maître d'ouvrage du PRA. En effet, selon l'Article 145 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Régional définit les orientations en matière de développement dans la région conformément aux grandes orientations nationales. Par ailleurs, l'article 48 de la Loi 034 stipule que l'élaboration du PRD est du ressort du Conseil Régional. Ce dernier est de ce fait le maître d'ouvrage de la planification au niveau régional. En outre, selon le guide d'élaboration des Plans Locaux de Développement (PLD), le Conseil Régional assure la maîtrise d'ouvrage de tout le processus de la planification locale. Ainsi, en tant que maître d'ouvrage du PRA, le Conseil Régional devra amorcer toutes les initiatives pour sa mise en œuvre. Aussi, doit-il renforcer les capacités de son personnel administratif pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PRA.
- Le cofinancement des actions du plan. La participation des acteurs locaux est essentielle dans la mise en œuvre du PRA qui requiert leur contribution physique et financière.
- Le Conseil Régional explorera toutes les pistes possibles pour mobiliser les ressources nécessaires au financement du PRA. À ce titre, il sera indiqué et même nécessaire d'organiser une table ronde des bailleurs.
- L'État et les partenaires techniques et financiers doivent accompagner la Région du Plateau Central dans la mise en œuvre de son PRA afin de réduire sa vulnérabilité aux risques climatiques.

### 4.5.2 Les instruments de mise en œuvre

Le PRA sera mis en œuvre à travers différents instruments :

- Le PRA étant multiacteur (services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, ONG, OSC, secteur privé, etc.), il pourra être mis en œuvre via les instruments de planification de ces différents acteurs ; c'est-à-dire en passant par les programmes d'activités des différents acteurs.
- Les documents de budget programme.
- Les Plans annuels d'investissement des collectivités territoriales.
- Les instruments locaux de développement tels que le PRD et les PCD seront mis à profit et devront intégrer les actions du PRA dans leur planification de mise en œuvre.

- En outre, les grands projets d'envergure nationale et multisectorielle, à travers leurs planification, pourront constituer également des instruments de mise en œuvre du PRA par l'intégration d'actions indiquées dans ledit plan.

### 4.5.3 Les acteurs de mise en œuvre et leurs rôles

Les acteurs de mise en œuvre du PRA sont essentiellement les suivants :

- Le Conseil Régional
- Les communes
- Le secteur privé local
- Les Services techniques déconcentrés
- Les projets et programmes intervenant dans la région
- Les ONG
- Les OSC
- Les partenaires techniques et financiers
- Les populations locales bénéficiaires

Le tableau 15 montre le rôle des acteurs dans la phase mise en œuvre du PRA.

**Tableau 14 : Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du PRA**

Les acteurs	Rôles des acteurs
Conseil Régional	Assurer la maîtrise d'ouvrage du PRA Coordonner le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PRA Assurer l'évaluation périodique et la révision du PRA Voter l'adoption des documents du PRA Mobiliser les ressources financières Vulgariser le PRA à l'échelle régionale, nationale et internationale Financer des actions et projets relatifs au PRA
Communes (Conseil municipal)	Contribuer à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PRA Vulgariser le PRA à l'échelle de la commune Mobiliser des ressources financières pour financer le PRA Mettre en place des projets relatifs au PRA
Services déconcentrés de l'État	Participer à l'identification, la faisabilité et la réalisation des actions et projets Apporter une assistance technique aux collectivités territoriales dans la mise en œuvre des actions et projets du PRA Rechercher des fonds de financement de projets sectoriels (« fundraising ») Mettre en place des projets relatifs au PRA Assurer le suivi-évaluation des actions et projets au niveau sectoriel

Les acteurs	Rôles des acteurs
ONG et OSC	Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PRA Assurer un rôle de formation et d'appui-conseil des différents acteurs afin de rendre les actions du PRA propopulation Interpeller les autorités sur les dysfonctionnements de la mise en œuvre du PRA Rechercher des fonds de financement de projets (« fundraising ») Mettre en place des projets relatifs au PRA
Secteur privé	Fourniture des biens et services aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des actions du plan Financer des projets relatifs au PRA Mettre en place des projets relatifs au PRA
Projets et programmes	Contribuer à la mise en œuvre du plan par le financement d'actions relatives au PRA Mettre en œuvre des actions et projets du PRA
PTF	Accompagner le Conseil Régional et d'autres acteurs dans la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PRA Assurer un appui technique aux acteurs de la région Financer des projets relatifs au PRA
Population	Contribuer à la formulation des besoins ainsi que l'identification des projets et leur exécution Participer efficacement à la mise en œuvre des actions du PRA

Cependant, le rôle de l'État central reste important dans les orientations stratégiques du développement, la définition du cadre administratif et juridique et la mobilisation des ressources nationales et internationales.

#### 4.5.4 La stratégie de mobilisation des ressources

Le coût global de la mise en œuvre du PRA s'élève à 5 669 080 000 FCFA. Le tableau suivant fait la synthèse du plan de financement.

**Tableau 15 : Plan de financement (en milliers de FCFA)**

	2024	2025	2026	2027	2028	Total	Part (%)
<b>Axe 1</b>	33 400	35 260	20 760	17 260	42 400	<b>149 080</b>	<b>2,63</b>
<b>Axe 2</b>	1 070 800	1 070 800	1 070 800	1 040 800	1 070 800	<b>5 324 000</b>	<b>93,91</b>
<b>Axe 3</b>	39 000	51 000	42 500	35 500	28 000	<b>196 000</b>	<b>3,46</b>
<b>Total</b>	<b>1 143 200</b>	<b>1 157 060</b>	<b>1 134 060</b>	<b>1 093 560</b>	<b>1 141 200</b>	<b>5 669 080</b>	<b>100</b>
<b>Part (%)</b>	<b>20,17</b>	<b>20,41</b>	<b>20</b>	<b>19,29</b>	<b>20,13</b>	<b>100</b>	

La réussite de la mise en œuvre du PRA pour la période 2024-2028 nécessite la mobilisation des ressources financières suffisantes et requiert l'implication et la pleine participation de toutes les parties prenantes. On peut distinguer deux types de ressources :

- Les ressources endogènes : il s'agit des contributions locales. La mobilisation de ces ressources se fera à travers (i) l'alignement des mesures des PRA avec le PNDES-II ainsi que l'inscription de ces mesures aux programmes d'investissements publics, (ii) les ressources propres du budget du Conseil Régional, (iii) des dotations budgétaires de l'État et des droits de tirage de l'Agence d'appui au Développement des Collectivités Territoriales et (iv) les contributions volontaires. Plusieurs instruments fiscaux, comme les taxes, les réformes dans les subventions et les obligations vertes, sont à explorer dans le processus d'intégration des coûts d'adaptation dans le budget du Conseil Régional. Le secteur privé local, dont font partie les compagnies minières opérant dans la région et les banques, sont également de potentielles sources de financement.
- Les ressources exogènes : il s'agit essentiellement des ressources extérieures à mobiliser auprès des partenaires au développement. Ces types de ressources peuvent prendre la forme d'un appui technique, financier ou en équipements. Il existe plusieurs mécanismes et instruments de financement dans le domaine climatique. On peut citer le Fonds de Développement Urbain et Municipal de la Banque africaine de Développement qui a été spécialement conçue pour aider les villes et municipalités africaines à améliorer leur résilience et à mieux gérer la croissance urbaine par la planification, la gouvernance et la qualité des services de base. Un effort particulier devra être également fourni pour accéder aux principaux mécanismes financiers multinationaux, notamment le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour les pays les moins avancés administré par le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour les changements climatiques en Afrique, le Fonds d'Investissements Climatiques, le Fonds pour l'accélération du développement agricole, le Fonds spécial ClimDev-Afrique et la Facilité africaine de l'eau. Le financement issu de la coopération bilatérale est aussi à explorer. En plus des mécanismes de financement climatique, il y a les ressources de la coopération décentralisée et celles issues de la diaspora qui constituent des moyens de financement du PRA.

La stratégie de mobilisation des ressources financières sera mise en place à travers des actions de plaidoiries. Une table ronde des bailleurs de fonds devrait se tenir pour la mobilisation des ressources. Elle devrait permettre de disposer d'une documentation des engagements financiers des différents partenaires techniques et financiers prêts à accompagner la mise en œuvre du plan. Les projets et programmes intervenant déjà dans la région pourront être sollicités pour le financement des activités en relation avec leurs planifications (tableau 17).

Il est judicieux de procéder au renforcement des capacités régionales (conseillers régionaux, élus locaux et services déconcentrés de l'État, ONG et OSC) sur la recherche et la mobilisation des ressources financières à travers les divers canaux susmentionnés.

**Tableau 16 : Projets en cours dans la Région du Plateau Central**

Action ou projet	Coût (FCFA)	Période
Projet de promotion de l'hygiène, de l'eau potable, de l'assainissement et du renforcement de la résilience de la population à la COVID-19 et au changement climatique en milieu rural dans huit provinces	3,78 milliards	2022–2025
Programme de Renforcement des Capacités pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel – Phase 2	2 148 574 815	Depuis 2017
Projet de restauration des écosystèmes dans la Région du Plateau Central	1 767 460 808	2022–2026
Beog Puuto : « Les Champs de l'Avenir »	12,4 milliards	2019–2023
Projet d'amélioration de la productivité agricole par la conservation des eaux et des sols	8,4 milliards	2017–2024

## 4.6 Suivi-évaluation

### 4.6.1 Méthodologie de suivi-évaluation

L'opérationnalisation du suivi-évaluation du PRA se basera sur une méthodologie comprenant essentiellement les trois étapes suivantes :

- La programmation : il s'agit de la programmation globale des actions et projets du PRA dans le temps et dans l'espace. Elle est le préalable pour la mise en œuvre des actions du PRA. La programmation physique et financière des actions du PRA est donnée à l'annexe 2.
- Le suivi des actions : il s'intéressera à la réalisation des activités et à la progression dans l'atteinte des résultats. Le suivi se rapporte à la collecte et l'analyse des données et à la production des rapports de performance à mi-parcours et annuels.
- L'évaluation : elle consiste à mesurer l'atteinte des objectifs définis dans le PRA. En d'autres termes, il s'agit d'apprécier les changements intervenus du fait de la mise en œuvre du PRA. Trois évaluations seront menées dans le cadre du PRA :
  - ✓ L'évaluation de la situation actuelle ou de référence : avant même la mise en œuvre de la première action du PRA, une analyse de la situation de départ devrait être faite afin d'apprécier les impacts relatifs au PRA à la fin de la phase de mise en œuvre.
  - ✓ L'évaluation à mi-parcours : elle pourrait intervenir deux ou trois ans après le début de la mise en œuvre du PRA. Il s'agit d'apprécier le niveau de réussite ou non des projets planifiés au cours de la période.
  - ✓ L'évaluation finale : elle consiste à faire une analyse des actions et projets réalisés et d'en déterminer l'efficacité, la viabilité et les effets.

## 4.6.2 Les organes de suivi-évaluation

Le suivi de la mise en œuvre du PRA sera assuré par un comité de pilotage (COFIL) et une cellule technique de suivi-évaluation.

### 4.6.2.1 Le COFIL

Le COFIL est chargé de la coordination et la supervision de l'ensemble des activités du PRA. Le COFIL est présidé par le Président du Conseil Régional et inclut toutes les sensibilités régionales. Il s'agit des instances suivantes :

- Le bureau exécutif du Conseil Régional
- Les représentants des services déconcentrés de l'État
- Les représentants des communes
- Les acteurs du secteur privé
- Les ONG et OSC

En tant qu'organe chargé de la coordination et la supervision de la mise en œuvre du PRA, le COFIL devra :

- Superviser l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PRA à l'échelle régionale.
- Examiner et approuver les programmes d'activités et projets de budgets des intervenants.
- Évaluer et approuver les rapports de résultats, les rapports d'activités et les rapports financiers.
- Entreprendre ou commander toute étude en rapport avec l'adaptation.
- Rendre compte des résultats de mise en œuvre du PRA au ministère responsable de l'environnement à travers le SP/CNDD qui abrite le point focal national de la CCNUCC. Ce dernier est l'organe institutionnel chargé de la coordination du PNA qui devrait résulter de la synthèse des différents PRA.

### 4.6.2.2 La cellule technique de suivi-évaluation

La cellule technique de suivi-évaluation est le bras technique du COFIL et sera pilotée par le Conseil Régional à travers sa cellule de suivi-évaluation. Elle opérationnalise le suivi-évaluation du PRA sous la supervision du COFIL. La cellule technique de suivi-évaluation est composée de la cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional (à mettre en place et rendre opérationnelle) et de correspondants ou points focaux désignés dans les services déconcentrés de l'État. Les correspondants sont chargés d'alimenter la base de données de la cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional avec les informations sur l'évolution du plan selon leur secteur d'intervention.

La cellule de suivi-évaluation du PRA est chargée de renseigner l'état de mise en œuvre de l'ensemble du Plan, c'est-à-dire de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des projets et actions inscrits dans le PRA. Elle aura à administrer une base de données capable d'informer le SP/CNDD et la CCNUCC ainsi que tous les acteurs intéressés par les mesures de performance du PRA. Les correspondants alimenteront la base de données de la cellule de suivi-évaluation du Conseil Régional avec les informations sur

l'évolution du plan selon leur secteur d'intervention. De façon spécifique, la cellule de suivi-évaluation devra assurer :

- L'évaluation de la situation de référence afin d'apprécier les futurs impacts relatifs au PRA à la fin de la phase de mise en œuvre.
- La mise à jour du répertoire des projets et initiatives relatifs au changement climatique mis en place dans la région.
- Le suivi de l'exécution des projets et initiatives dans le domaine du changement climatique.
- L'évaluation des effets et des impacts des projets d'adaptation aux risques climatiques dans la région.
- Le suivi de l'évolution de la vulnérabilité des secteurs de développement et des populations locales.
- La production de rapports périodiques (annuels) et ponctuels sur la base des indicateurs retenus pour le suivi-évaluation.
- La production des documents de communication sur l'évolution du PRA destinés aux décideurs et au grand public.
- Faire des propositions de corrections assorties de suggestions au COPIL pour l'amélioration des résultats.

#### 4.6.3 Les instances de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre du PRA sera organisé autour des deux instances, soit la revue annuelle et la revue à mi-parcours.

**La revue annuelle :** à la fin de chaque année, une évaluation sera conduite par le COPIL, la cellule technique de suivi-évaluation et d'autres personnes-ressources afin de faire le point sur :

- L'état d'exécution des actions programmées.
- La gestion des ressources prévues et mobilisées.
- Le respect des engagements des acteurs et des partenaires du plan.
- Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan et faire au besoin des propositions de révisions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du plan.

La revue annuelle permettra de valider les projets de rapport de performance de l'année antérieure et la matrice des performances des années à venir.

**La revue à mi-parcours :** elle pourrait intervenir deux ou trois ans après le début de la mise en œuvre du PRA. Il s'agit d'apprécier le niveau de réussite ou non des actions planifiées au cours de la période. Elle permettra, au besoin, de faire une réorientation de certaines actions.

Toutefois, des sessions extraordinaires pourraient être tenues au besoin, et ce sur convocation du Président du COPIL.

#### 4.6.4 Les outils de suivi-évaluation

Des outils seront utilisés pour le suivi-évaluation de l'exécution des actions et projets du PRA. Il s'agit des outils suivants :

- Le cadre logique : pour consolider l'évaluation des actions et projets du PRA (Tableau 18).
- Une matrice de programmation physique et financière détaillée des actions (Tableau 19).
- Un cadre de mesure du rendement : pour suivre le niveau de réalisation des indicateurs à atteindre.
- Des fiches de suivi périodique
- Des fiches de projets
- Des rapports d'évaluation à mi-parcours du PRA
- Des rapports d'évaluation annuelle du PR

**Tableau 18 : Cadre logique du PRA**

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
<b>Axe 1 : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de la gouvernance pour l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement</b>			
EA.1.1 : Le PRA est vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes de la région	Taux de vulgarisation du PRA	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional	Disponibilité des ressources financières
Action 1.1.1 : Réaliser un plan de vulgarisation du PRA	Nombre de plans	Rapports d'activité des services déconcentrés de l'État	
Action 1.1.2 : Promouvoir le PRA auprès des acteurs régionaux	Nombre de sessions		
EA.1.2: Le pilotage et le suivi-évaluation du PRA est assuré	Performance du système de suivi-évaluation		
Action 1.2.1 : Assurer le fonctionnement du comité de pilotage du PRA	Nombre de sessions		
Action 1.2.2 : Assurer le fonctionnement de la cellule technique de suivi-évaluation	Nombre de sessions		
Action 1.2.3 : Évaluation externe de l'exécution du PRA	Nombre d'études		
Action 1.2.4 : Révision du PRA	Nombre d'études		
EA.1.3 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées	Niveau de connaissance des parties prenantes		
Action 1.3.1 : Assurer le fonctionnement du comité de pilotage du PRA	Nombre de sessions		
Action 1.3.2 : Assurer le fonctionnement du comité technique de suivi-évaluation	Nombre de sessions		
Action 1.3.3 : Renforcer les capacités des acteurs régionaux sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation	Nombre de sessions		
Action 1.3.4 : Renforcer les capacités des acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA	Nombre de sessions		
Action 1.3.5 : Renforcer les capacités des directions régionales des ministères sur le système d'alerte précoce	Nombre de sessions		
Action 1.3.6 : Doter la région de stations synoptiques	Nombre de stations		

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
EA.1.4 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées	Niveau de connaissance des acteurs locaux		
Action 1.4.1 : Renforcer les capacités des élus locaux sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		
Action 1.4.2 : Renforcer les capacités des OSC sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		
Action 1.4.3 : Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		
EA.1.5 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la budgétisation sont renforcées	Niveau de connaissance des acteurs locaux		
Action 1.5.1 : Renforcer les capacités des élus locaux sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		
Action 1.5.2 : Renforcer les capacités des conseillers des OSC sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		
Action 1.5.3 : Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nombre de sessions		

**Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production**

EA.2.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée	Niveau de résilience	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional Rapports d'activités DRARAH	Disponibilité des ressources financières Les producteurs sont réceptifs et techniquement aptes
Action 2.1.1 : Renforcer les capacités des producteurs en techniques climato-intelligentes (CES/DRS)	Nombre de sessions		
Action 2.1.2 : Doter les agriculteurs en semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques	Nombre d'agriculteurs		
Action 2.1.3 : Doter les producteurs maraîchers de moyens d'exhaure de l'eau	Nombre de producteurs		
Action 2.1.4 : Promouvoir l'assurance agricole par la subvention	Nombre d'agriculteurs		

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Action 2.1.5 : Aménager des bas-fonds pour l'agriculture	Nombre d'hectares		
Action 2.1.6 : Former les producteurs dans la pratique de l'agriculture hors sol	Nombre de sessions		
EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée	Niveau de résilience	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional	Disponibilité des ressources financières
Action 2.2.1 : Protéger les berges des plans d'eau	Nombre de plans d'eau	Rapports d'activités DREEA	
Action 2.2.2 : Réaliser des ouvrages d'hydrauliques villageoises	Nombre de forages		
Action 2.2.3 : Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau	Nombre de barrages		
Action 2.2.4 : Réaliser des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales	Mètres linéaires de caniveaux		
EA.2.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée	Niveau de résilience	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional	Disponibilité des ressources financières Les éleveurs sont réceptifs et techniquement aptes
Action 2.3.1 : Doter les éleveurs en semences fourragères améliorées	Nombre d'éleveurs	Rapports d'activités DRARAH	
Action 2.3.2 : Renforcer les capacités des éleveurs en techniques de conservation de fourrage	Nombre de sessions		
Action 2.3.3 : Aménager des points d'eau pastoraux	Nombre de forages pastoraux		
Action 2.3.4 : Former les éleveurs sur la construction de bâtiments adaptés aux risques climatiques	Nombre de sessions		
EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée	Niveau de résilience	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional	Disponibilité des ressources financières
Action 2.4.1 : Restaurer les terres dégradées dans la région	Nombre d'hectares	Rapports d'activités DREEA	
Action 2.4.2 : Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées	Nombre de sessions		
Action 2.4.3 : Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées	Nombre de points d'eau		
Action 2.4.4 : Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique	Nombre de plants		
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>			
EA.3.1 : Les moyens de subsistance de la population sont diversifiés	Nombre d'activités		

Logique d'intervention	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
Action 3.1.1 : Renforcer les capacités des agriculteurs pour une diversification des activités rémunératrices	Nombre de sessions	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional Rapports d'activité DRARAH	Disponibilité des ressources financières Adhésion des groupes de population
Action 3.1.2 : Renforcer les capacités des éleveurs pour une diversification des activités rémunératrices	Nombre de sessions		
EA.3.2 : La santé de la population est améliorée	Taux de morbidité	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional Rapports d'activité DRSHP	Disponibilité des ressources financières
Action 3.2.1 : Renforcer les capacités du personnel de santé sur les maladies climatosensibles	Nombre de sessions		
Action 3.2.2 : Renforcer les capacités des vétérinaires sur les maladies animales climatosensibles	Nombre de sessions		
Action 3.2.3 : Renforcer les capacités du personnel de santé pour la prise en charge des personnes âgées	Nombre de sessions		
EA.3.3 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus	Niveau de connaissances	Rapport de suivi-évaluation du Conseil Régional Rapports d'activité DRSARGF	Disponibilité des ressources financières Adhésion des groupes de population
Action 3.3.1. : Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduite sur le changement climatique	Nombre de sessions		
Action 3.3.2. : Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la transparence climatique	Nombre de sessions		
Action 3.3.3. : Renforcer les capacités des personnes à mobilité réduite pour l'autonomisation	Nombre de sessions		
Action 3.3.4. : Renforcer les capacités des femmes pour l'autonomisation	Nombre de sessions		
Action 3.3.5. : Renforcer les capacités des personnes déplacées internes pour l'autonomisation	Nombre de sessions		

**Tableau 17 : Programmation physique et financière (en milliers de FCFA) 2024-2028**

Actions/activités	Indicateur	Localisation	Programmation physique						CU	Programmation financière (en millier de FCFA)						Financement		Partenaires de mise en œuvre
			2024	2025	2026	2027	2028	Total		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Acquis	À rechercher	
<b>Axe 1 : Renforcement des capacités de mise en œuvre du PRA et de l'intégration de l'ACC dans les politiques et plans de développement</b>																		
<b>EA.1.1 : Le PRA est vulgarisé auprès de toutes les parties prenantes de la région</b>									<b>10 000</b>	<b>14 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 000</b>	<b>0</b>	<b>24 000</b>	Conseil Régional Parties prenantes Consultants	
Réaliser un plan de vulgarisation du PRA	Nbre de plans	Région	1	0	0	0	0	1	3 000	3 000	0	0	0	0	3 000	0		3 000
Promouvoir le PRA auprès des acteurs régionaux	Nbre de sessions	Région	2	2	0	0	0	4	3 500	7 000	14 000	0	0	0	21 000	0		21 000
<b>EA.1.2. Le pilotage et le suivi-évaluation du PRA est assuré</b>									<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>42 400</b>	<b>52 000</b>	<b>0</b>	<b>52 000</b>	Conseil Régional Consultants	
Assurer le fonctionnement du comité de pilotage du PRA	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000	0		6 000
Assurer le fonctionnement de la cellule technique de suivi-évaluation	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	6 000	0		6 000
Évaluation externe de l'exécution du PRA	Nbre d'études	Région	0	0		0	1	1	10 000	0	0	0	0	10 000	10 000	0		10 000
Révision du PRA	Nbre d'études	Région	0	0	0	0	2	2	15 000	0	0	0	0	30 000	30 000	0		30 000
<b>EA.1.3 : Les capacités des parties prenantes pour la mise en œuvre du PRA sont renforcées</b>									<b>21 000</b>	<b>11 360</b>	<b>7 860</b>	<b>7 860</b>	<b>0</b>	<b>48 080</b>	<b>0</b>	<b>48 080</b>	Conseil Régional Communes Services déconcentrés de l'État Secteur privé ONG OSC Consultants	
Renforcer les capacités des acteurs régionaux sur les bonnes pratiques en matière de suivi-évaluation	Nbre de sessions	Région	3	0	0	0	0	3	3 500	10 500	0	0	0	0	10 500	0		10 500
Renforcer les capacités des acteurs sur la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PRA	Nbre de sessions	Région	3	0	0	0	0	3	3 500	10 500	0	0	0	0	10 500	0		10 500
Renforcer les capacités des directions régionales des ministères sur le système d'alerte précoce	Nbre de sessions	Région	0	1	0	0	0	1	3 500	0	3 500	0	0	0	3 500	0		3 500
Doter la région de stations synoptiques	Nbre de stations	Région	0	1	1	1		3	7 860	0	7 860	7 860	7 860	0	23 580	0		23 580
<b>EA.1.4 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la planification sont renforcées</b>									<b>0</b>	<b>5 500</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	Conseil Régional Population	
Renforcer les capacités des élus locaux sur la planification sensible à	Nbre de sessions	Région	0	1	0	0	0	1	3 500	0	3 500	0	0	0	3 500	0		3 500

Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Actions/activités	Indicateur	Localisation	Programmation physique						CU	Programmation financière (en millier de FCFA)						Financement		Partenaires de mise en œuvre	
			2024	2025	2026	2027	2028	Total		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Acquis	À rechercher		
l'adaptation au changement climatique																			Communes Services déconcentrés de l'État OSC PTF Consultants
Renforcer les capacités des OSC sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	1	0	0	0	1	2 000	0	2 000	0	0	0	2 000	0	2 000		
Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la planification sensible à l'adaptation au changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	0	2	0	0	2	3 500	0	0	7 000	0	0	7 000	0	7 000		
<b>EA.1.5 : Les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration de l'ACC dans la budgétisation sont renforcées</b>										<b>0</b>	<b>2 000</b>	<b>3 500</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>12 500</b>		
Renforcer les capacités des élus locaux sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	0	1	0	0	1	3 500	0	0	3 500	0	0	3 500	0	3 500		Conseil Régional Population Communes Services déconcentrés de l'État OSC Consultants PTF
Renforcer les capacités des conseillers des OSC sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	1	0	0	0	1	2 000	0	2 000	0	0	0	2 000	0			
Renforcer les capacités des services déconcentrés de l'État sur la budgétisation sensible à l'adaptation au changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	0	0	2	0	2	3 500	0	0	0	7 000	0	7 000	0	7 000		
<b>Sous-total axe 1</b>										<b>33 400</b>	<b>35 260</b>	<b>20 760</b>	<b>17 260</b>	<b>42 400</b>	<b>149 080</b>	<b>0</b>	<b>149 080</b>		
<b>Axe 2 : Amélioration de la résilience des secteurs de production</b>																			
<b>EA.2.1 : La résilience du secteur agricole est améliorée</b>										<b>307 800</b>	<b>307 800</b>	<b>307 800</b>	<b>277 800</b>	<b>307 800</b>	<b>1 509 000</b>	<b>0</b>	<b>1 509 000</b>		
Renforcer les capacités des producteurs en techniques climato-intelligentes (CES/DRS)	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	37 500		Conseil Régional Communes Agriculteurs DRARAH
Doter les agriculteurs en semences améliorées à haut rendement agricole et résistantes aux risques climatiques	Nbre d'agriculteurs	Région	400	400	400	400	400	2 000	200	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000	0	400 000		Secteur privé ONG OSC Consultants
Doter les producteurs maraîchers de moyens d'exhaure de l'eau	Nbre de producteurs	Région	200	200	200	100	200	900	300	60 000	60 000	60 000	30 000	60 000	270 000	0	270 000		

Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Actions/activités	Indicateur	Localisation	Programmation physique						CU	Programmation financière (en millier de FCFA)						Financement		Partenaires de mise en œuvre
			2024	2025	2026	2027	2028	Total		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Acquis	À rechercher	
Promouvoir l'assurance agricole par la subvention	Nbre d'agriculteurs	Région	400	400	400	400	400	2000	7	2 800	2 800	2 800	2 800	2 800	14 000	0	14 000	
Aménager des bas-fonds pour l'agriculture	Nbre d'hectares	Région	100	100	100	100	100	500	1 500	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	0	750 000	
Former les producteurs dans la pratique de l'agriculture hors sol	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	37 500	
<b>EA.2.2 : La résilience du secteur des ressources en eau est renforcée</b>										<b>488 000</b>	<b>488 000</b>	<b>488 000</b>	<b>488 000</b>	<b>488 000</b>	<b>2 440 000</b>	<b>0</b>	<b>2 440 000</b>	
Protéger les berges des plans d'eau	Nbre de plans d'eau	Région	3	3	3	3	3	15	6 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	90 000	0	90 000	Conseil Régional
Réaliser des ouvrages d'hydrauliques villageoises	Nbre de forages	Région	10	10	10	10	10	50	8 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000	0	400 000	Communes Populations
Réhabiliter les barrages pour une meilleure gestion de l'eau	Nbre de barrages	Région	1	1	1	1	1	5	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	0	1 500 000	DREEA Secteur privé
Réaliser des caniveaux pour le drainage des eaux pluviales	Mètres linéaires	Région	500	500	500	500	500	2 500	180	90 000	90 000	90 000	90 000	90 000	450 000	0	450 000	ONG OSC Consultants
<b>EA.2.3 : La résilience du secteur de l'élevage est améliorée</b>										<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>85 000</b>	<b>425 000</b>	<b>0</b>		
Doter les éleveurs en semences fourragères améliorées	Nbre d'éleveurs	Région	200	200	200	200	200	1 000	200	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000	0	<b>200 000</b>	Conseil Régional
Renforcer les capacités des éleveurs en fauche et techniques de conservation de fourrage	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	<b>37 500</b>	Communes Éleveurs
Aménager des points d'eau pastoraux	Nbre de forages pastoraux	Région	3	3	3	3	3	15	10 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000	0	<b>150 000</b>	DRARAH Secteur privé
Former les éleveurs sur la construction de bâtiments adaptés aux risques climatiques (inondations et fortes chaleurs)	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	<b>37 500</b>	ONG OSC Consultants PTF
<b>EA.2.4 : La résilience du secteur de la foresterie est renforcée</b>										<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>190 000</b>	<b>950 000</b>	<b>0</b>	<b>950 000</b>	
Restaurer les terres dégradées dans la région (diguettes filtrantes)	Nbre d'hectares	Région	50	50	50	50	50	250	3 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000	0	750 000	Conseil Régional

Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Actions/activités	Indicateur	Localisation	Programmation physique						CU	Programmation financière (en millier de FCFA)						Financement		Partenaires de mise en œuvre
			2024	2025	2026	2027	2028	Total		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Acquis	À rechercher	
Renforcer les capacités locales pour une gestion durable des aires protégées	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	12 500	0	12 500	Communes Populations DREEA Secteur privé ONG OSC Consultants PTF
Aménager des points d'eau pour la faune dans les aires protégées	Nbre de points d'eau	Région	3	3	3	3	3	15	10 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000	0	150 000	
Reboiser les aires protégées pour la conservation de la diversité biologique	Nbre de plants	Aires protégées	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000	0,25	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	37 500	
<b>Sous-total axe 2</b>										<b>1 070 800</b>	<b>1 070 800</b>	<b>1 070 800</b>	<b>1 040 800</b>	<b>1 070 800</b>	<b>5 324 000</b>	<b>0</b>	<b>5 324 000</b>	
<b>Axe 3 : Renforcement du capital humain et de la protection sociale</b>																		
<b>EA.3.1 : Les moyens de subsistance de la population sont diversifiés</b>										<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>75 000</b>	<b>0</b>	<b>75 000</b>	
Renforcer les capacités des agriculteurs pour une diversification des activités rémunératrices	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	37 500	Conseil Régional Communes Agriculteurs Éleveurs DRARAH Secteur privé ONG OSC Consultants PTF
Renforcer les capacités des éleveurs pour une diversification des activités rémunératrices	Nbre de sessions	Région	3	3	3	3	3	15	2 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	37 500	0	37 500	
<b>EA.3.2 : La santé de la population est améliorée</b>										<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>10 500</b>	<b>52 500</b>	<b>0</b>	<b>52 500</b>	
Renforcer les capacités du personnel de santé sur les maladies climatosensibles	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500	0	17 500	Conseil Régional DRSHP Consultants PTF
Renforcer les capacités des vétérinaires sur les maladies animales climatosensibles	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500	0	17 500	
Renforcer les capacités du personnel de santé pour la prise en charge des personnes âgées	Nbre de sessions	Région	1	1	1	1	1	5	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500	0	17 500		
<b>EA.3.3 : Le genre et l'inclusion sociale dans le développement sont promus</b>										<b>13 500</b>	<b>25 500</b>	<b>17 000</b>	<b>10 000</b>	<b>2 500</b>	<b>68 500</b>	<b>0</b>	<b>68 500</b>	

Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2028

Actions/activités	Indicateur	Localisation	Programmation physique						CU	Programmation financière (en millier de FCFA)						Financement		Partenaires de mise en œuvre
			2024	2025	2026	2027	2028	Total		2024	2025	2026	2027	2028	Total	Acquis	À rechercher	
Renforcer les capacités des OSC féminines et des OSC des personnes à mobilité réduites sur le changement climatique	Nbre de sessions	Région	0	2	2	0	0	4	3 500	0	7 000	7 000	0	0	14 000	0	14 000	Conseil Régional OSC féminines OSC des personnes à mobilité réduite Population DRSARGF PTF Consultants
Renforcer les capacités des acteurs locaux en matière d'intégration du genre et de l'inclusion sociale dans la transparence climatique	Nbre de sessions	Région	1	1	0	0	0	2	3 500	3 500	3 500	0	0	7 000	0	7 000		
Renforcer les capacités des personnes à mobilité réduite pour l'autonomisation	Nbre de sessions	Région	2	2	0	0	0	4	2 500	5 000	5 000	0	0	10 000	0	10 000		
Renforcer les capacités des femmes pour l'autonomisation	Nbre de sessions	Région	2	3	2	2	1	10	2 500	5 000	7 500	5 000	5 000	25 000	0	25 000		
Renforcer les capacités des personnes déplacées internes pour l'autonomisation	Nbre de sessions	Région	0	1	2	2	0	5	2 500	0	2 500	5 000	5 000	12 500	0	12 500		
<b>Sous-Total axe 3</b>										<b>39 000</b>	<b>51 000</b>	<b>42 500</b>	<b>35 500</b>	<b>28 000</b>	<b>196 000</b>	<b>0</b>	<b>196 000</b>	
<b>Total général</b>										<b>1 143 200</b>	<b>1 157 060</b>	<b>1 134 060</b>	<b>1 093 560</b>	<b>1 141 200</b>	<b>5 669 080</b>	<b>0</b>	<b>5 669 080</b>	

#### 4.6.5 L'Évaluation externe

En plus des évaluations internes, il est recommandé de prévoir une évaluation externe indépendante à la fin de la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal du PRA.

C'est une évaluation de fin de phase pour apprécier les résultats atteints. Elle permettra de :

- Mettre en lumière les leçons tirées des expériences vécues dans le cadre de la mise en œuvre du premier plan d'action quinquennal du PRA.
- Prendre des décisions pour la bonne exécution du deuxième plan d'action quinquennal du PRA.

### 4.7 Processus de révision

Tout plan d'adaptation doit faire l'objet d'une révision au bout d'un certain temps de mise en œuvre, et ce, suivant les recommandations de la CCNUCC. Ainsi, le PRA doit être révisé périodiquement tous les cinq ans afin d'intégrer les nouveaux enjeux et défis en matière d'adaptation et de risques climatiques. La révision du PRA devra être pilotée par le COPIL en étroite relation avec la cellule technique de suivi-évaluation.

La révision doit être précédée d'une ERV à l'échelle régionale. L'ERV fournit des informations de référence pour l'établissement des cibles d'adaptation ; par exemple, l'ERV permet une mise à jour sur les risques climatiques, leurs impacts et les niveaux de vulnérabilité en ce qui concerne les secteurs, des moyens de subsistance et des groupes de population. Une répétition des ERV permettra de mesurer l'évolution des risques climatiques, des vulnérabilités et de l'état des préparations au fil de temps. Il est donc crucial de disposer d'une méthodologie standardisée pour une répétition périodique des ERV, notamment tous les cinq ans pour documenter le PRA. La nouvelle méthodologie proposée par le SP/CNDD et mise en place dans la Région du Plateau Central constitue une excellente base pour les ERV dans la région. Le dispositif de suivi-évaluation du PRA de la région devra donc s'approprier ladite approche méthodologique pour les futures ERV menées dans le Plateau Central.

Le PRA peut être également révisé sur nécessité selon les éléments suivants :

- La nature des résultats obtenus de l'adaptation.
- L'efficacité des mesures d'adaptation mises en application.
- Les variations observées dans les projections climatiques initiales.
- L'évolution de la vulnérabilité au changement climatique révélée par des études de cas d'analyses de vulnérabilités faites dans la région (articles scientifiques, mémoires de maîtrise, thèse de doctorat).

### 4.8 Stratégie de communication et diffusion

La réussite de la mise en œuvre du PRA nécessite une communication active afin d'assurer une appropriation adéquate par toutes les parties prenantes, notamment les partenaires au développement et les populations locales. Il s'agit d'assurer une grande visibilité au PRA pour une prise en compte plus large.

Les populations cibles du PRA sont par exemple :

- Les décideurs nationaux, régionaux et locaux
- Les services déconcentrés de l'État
- Les collectivités territoriales
- Les OSC (ONG et associations)
- Le secteur privé
- Les professionnels de la communication et des médias
- Les lycées
- Les universités publiques et privées
- Le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
- Les partenaires techniques et financiers
- Les leaders d'opinion et les autorités coutumières et religieuses
- Les communautés de base en milieu rural et en milieu urbain
- Les partenaires bilatéraux
- Les partenaires multilatéraux

Pour ce faire, la stratégie doit exploiter les différents canaux de communication disponibles de nos jours tels que la presse écrite et audiovisuelle, les sites web, les réseaux sociaux, les ateliers et conférences, les brochures, les affiches, les banderoles, les kakémonos, etc. Une série de tables rondes peut être organisée avec les différents acteurs pour leur présenter le PRA et les opportunités qui en découlent en lien avec le combat contre le changement climatique et la réduction des inégalités du genre et de l'inclusion sociale.

Afin d'atteindre les communautés locales de la région, une attention particulière doit être portée aux langues nationales dans la vulgarisation et la diffusion du PRA. En outre, des notes politiques (« policy brief ») peuvent être produites et ventilées auprès des décideurs politiques et au niveau du monde académique et de la recherche.

## 4.9 Analyse des risques

L'environnement régional et aussi national est porteur de risques qui pourraient affecter négativement la mise en œuvre des actions du PRA (Tableau 20). Ces risques portent sur : (i) la détérioration de la cohésion sociale, (ii) l'instabilité sociopolitique, (iii) les crises sanitaires, (iv) le sous-financement du PRA, (v) l'aggravation de l'insécurité et (vi) l'accaparement des terres rurales.

### 4.9.1 Détérioration de la cohésion sociale

Les chances de réussite de la mise en œuvre du PRA tiennent à la capacité et à la volonté de l'ensemble des acteurs à agir de manière concertée et avec plus de synergie, à tous les niveaux. À l'instar des autres régions du pays, la région du Plateau Central fait de plus en plus face à une série de crises notamment des conflits intercommunautaires (agriculteurs et éleveurs), des conflits fonciers, des

problèmes intra- et interreligieux, la montée de l'incivisme et des mouvements sociaux et un bouleversement des mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Cette situation met à mal la cohésion sociale et constitue une menace pour la stabilité et la bonne fonction des institutions. Ce risque pourrait porter un coup à l'adhésion des différents acteurs et compromettre toutes les initiatives de mobilisation de ressources propres.

Pour parer à ce risque, il importe de renforcer le dialogue social afin de préserver et de consolider la paix sociale.

#### 4.9.2 Instabilité sociopolitique

L'instabilité sociopolitique peut avoir pour conséquence une faible adhésion des parties prenantes. Au cours de la dernière décennie, le Burkina Faso a été fortement marqué par des troubles sociopolitiques sur fond de violences. Le processus de mise en place du PRA commande que l'ensemble des acteurs soit mobilisé pour la planification et la mise en œuvre des mesures de réforme identifiées. Ce risque pourrait entraver le fonctionnement de l'administration publique et la mise en œuvre des actions de développement.

L'instabilité pourrait être atténuée par :

- Le respect des accords politiques et sociaux
- Le renforcement des bases démocratiques
- L'implication de l'ensemble des acteurs (étatiques et non étatiques)

#### 4.9.3 Crises sanitaires

Il existe un risque de résurgence de la COVID-19 à cause du relâchement du respect des mesures barrières, de l'afflux des personnes déplacées internes et de l'augmentation des déplacements et interactions sociales. Il y a également le risque d'apparition des épidémies. En effet, l'accès aux services sanitaires reste limité du fait de l'éloignement des services de santé, du nombre insuffisant de personnel soignant, de la faible couverture vaccinale, de l'insuffisance de la chaîne du froid et le faible accès à l'eau, à l'hygiène et l'assainissement. Cette situation, couplée à la crise humanitaire aggravée par les attaques terroristes dans les régions les plus touchées du pays (le Sahel, le Nord, le Centre-Nord et l'Est), risque d'occasionner la persistance des maladies liées à l'ingestion d'eau (maladies diarrhéiques, fièvres typhoïdes, hépatites). Ces urgences sanitaires causeront une morbidité et une mortalité accrues et poseront des obstacles majeurs en matière d'offre et d'accessibilité aux soins de santé primaires. Cette situation pourrait affecter les opportunités d'investissements disponibles pour soutenir la mise en œuvre du PRA.

La maîtrise de ce risque réside dans le renforcement du plateau technique des formations sanitaires, la poursuite des actions de communication sur la prévention et la mise en place d'un mécanisme fiable de surveillance et de réponses face aux urgences sanitaires.

#### 4.9.4 Sous-financement du PRA

Le financement du PRA dépend en grande partie des ressources extérieures. Des risques liés à la conjoncture internationale, notamment des crises économiques et financières affecteraient les

capacités de financement des actions de développement, d'où la nécessité de développer des actions de veille limitant l'impact de la volatilité et de l'imprévisibilité des flux extérieurs.

Pour atténuer ce risque, il convient de diversifier les sources de financement du PRA, d'impliquer tous les acteurs dans la mobilisation des ressources et d'exploiter les mécanismes et instruments de financement dans le domaine climatique.

#### 4.9.5 Aggravation de l'insécurité

Le Burkina Faso, à l'image des autres pays du Sahel, subit de plein fouet depuis 2015 les attaques terroristes. Ce phénomène pourrait mettre en péril la confiance des investisseurs, saper le moral et la motivation des populations et les autres parties prenantes et porter atteinte à la mise en œuvre des programmes et actions de développement durable.

Pour faire face à ce risque de dégradation de la sécurité, les solutions sont de renforcer les capacités des forces de défense et de sécurité, d'améliorer les dispositifs de renseignement et de sécurité et de renforcer les coopérations militaire et sécuritaire, tant au niveau national qu'au niveau sous-régional.

#### 4.9.6 Accaparement des terres rurales

Une autre source d'exacerbation des conflits fonciers porte sur l'accaparement des terres rurales, apparu depuis une dizaine d'années au Burkina Faso. Il existe de fortes chances que ce phénomène s'exacerbe dans la Région du Plateau Central au regard de sa position géographique. Cette situation est porteuse de risques socioéconomiques. En effet, la ruée vers la terre marquée par des acquisitions foncières à grande échelle à des fins de promotion immobilière pourrait saper les efforts de développement en matière de sécurité alimentaire et de protection de l'environnement et donc d'adaptation au changement climatique.

Pour atténuer ce risque, il convient de prendre des mesures comme la mise en application de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et la réalisation d'audit du foncier rural.

#### 4.9.7 Niveau de criticité des risques

Sur la base d'une consultation d'experts, des scores ont été attribués à chaque risque afin d'évaluer le niveau de criticité qui est calculé selon l'équation suivante :

$$\text{Criticité du risque} = \text{occurrence} \times \text{incidence} \quad \text{Équation 2}$$

Où

Occurrence : la probabilité (niveau d'incertitude du risque) de survenue du risque ou l'existence d'événements potentiels susceptibles de se réaliser.

Incidence : la conséquence (impact ou gravité) du risque sur la mise en œuvre des actions du PRA.

Face à ces risques, des mesures d'atténuation sont données dans le tableau 21.

**Tableau 18 : Analyse du risque**

Risques	Occurrence 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Incidence 1 : faible 2 : moyenne 3 : élevée	Criticité (occurrence x incidence) 12 : faible 35 : moyenne 69 : élevée
Détérioration de la cohésion sociale	2	2	4
Instabilité sociopolitique	2	2	4
Crises sanitaires	1	2	2
Sous-financement du PRA	2	3	6
Aggravation de l'insécurité	2	3	6
Accaparement des terres rurales	2	2	4

**Tableau 19 : Mesures d'atténuation des risques**

Risques	Mesures d'atténuation ou de contournement
<b>Détérioration de la cohésion sociale</b> Conflits communautaires Une gestion déficiente des relations entre les représentants de l'État et les citoyens	Amélioration des échanges et de la collaboration entre les différentes religions, communautés et partenaires sociaux Réduction des écarts entre les provinces Mise en place d'une stratégie régionale en faveur de la cohésion sociale
<b>Instabilité sociopolitique</b> Une gestion inadéquate des dossiers en lien avec les événements sociopolitiques Problèmes de gestion des mouvements et partis politiques	Mettre en place un système de suivi et de gestion des dossiers Renforcer la transparence dans la gestion des mouvements et des partis politiques dans la région
<b>Crises sanitaires</b> Relâchement du respect des mesures barrières Limitation de la réponse médicale	Rappeler l'importance des mesures barrières Renforcer les compétences et les ressources médicales
<b>Sous-financement du PRA</b> Réduction de l'efficacité de la mise en œuvre du PRA Limitation des opportunités de réduction de la vulnérabilité dans la région	Diversifier les sources de financement du PRA Impliquer tous les acteurs dans la mobilisation des ressources ; Exploiter les mécanismes et instruments de financement dans le domaine climatique (le Fonds Vert pour le Climat, Fonds d'Adaptation au changement climatique, etc.)
<b>Aggravation de l'insécurité</b> Poursuite des attaques terroristes Déplacement de population vers les zones sécurisées	Lutter contre la radicalisation et contre l'extrémisme violent Amélioration des compétences techniques et opérationnelles des forces de défense et de sécurité Créer les conditions propices à une collaboration sereine entre les populations et les forces de défense et de sécurité

Risques	Mesures d'atténuation ou de contournement
	Renforcement de la consolidation de la synergie d'actions entre les FDS et les groupes d'autodéfense et les leaders coutumiers
<p><b>Accapement des terres rurales</b>                      Risque d'exacerbation des conflits fonciers                      Difficulté de mise en œuvre de certaines mesures d'adaptation comme les techniques CES</p>	<p>Sécurisation foncière à travers la mise en application de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural                      Réalisation d'audits du foncier rural</p>

## Conclusion

La Région du Plateau Central, située au cœur du Burkina Faso, subit les effets néfastes du changement climatique à l'instar de l'ensemble du pays. Les caprices climatiques constituent une préoccupation majeure pour la population locale, car elles représentent une menace importante pour les moyens de subsistance et le bien-être des personnes vivant dans cette zone. Selon les analyses scientifiques, la région fait face aux sécheresses (début tardif et fin précoce des saisons des pluies, poches de sécheresse et l'irrégularité des pluies), aux inondations (y compris les fortes pluies) et aux fortes chaleurs. Des projections des modèles climatiques, il est ressorti que les sécheresses connaîtront probablement une tendance à la baisse ou stationnaire dans le futur proche (2021–2050) et lointain (2051–2080), tandis que les inondations et les fortes chaleurs s'amplifieront au cours des deux périodes futures.

Ces risques climatiques ont un impact sur les piliers de l'économie régionale, notamment les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de l'élevage, de l'environnement et de la santé qui apparaissent les plus vulnérables au changement climatique actuel et futur dans la région. Les populations locales ne sont pas en reste, notamment les agriculteurs, les éleveurs ainsi que les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et les femmes.

Le présent document constitue le PRA de la région. Il a été produit dans l'optique de réduire la vulnérabilité aux impacts des risques climatiques et de faciliter l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques et stratégies de développement actuelles ou à venir dans la Région du Plateau Central. La mise en œuvre des options d'adaptation prioritaires et surtout du plan d'action proposé devrait permettre de protéger les secteurs de développement et d'améliorer la résilience des populations locales les plus vulnérables. Cette réponse aux effets néfastes attendus du changement climatique va sans doute nécessiter :

- Une mobilisation de moyens humains, financiers, techniques, technologiques, etc.
- Plus de moyens attribués au domaine de la recherche pour une meilleure compréhension des risques climatiques actuels et des projections.
- Plus d'efforts en ce qui concerne l'éducation et de la sensibilisation afin de promouvoir une culture de résilience et de renforcer l'engagement.
- Une approche intégrée et multisectorielle pour une réponse plus efficiente face au changement climatique.

Si la Région du Plateau Central est la région pilote en matière d'élaboration et de mise en œuvre d'un PRA au Burkina Faso, c'est en même temps pour elle un grand défi, car elle doit ouvrir la voie pour les autres régions qui suivront. Ceci exige une forte mobilisation de tous les acteurs impliqués et un réel accompagnement de l'État central et ses partenaires techniques et financiers pour une réussite de la mise en œuvre du PRA.

## Références

Groupe d'experts des pays les moins avancés (2012) Plans nationaux d'adaptation. Directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation. Secrétariat de la CCNUCC. Bonn (Allemagne). Décembre 2012. Disponible sur <http://unfccc.int/NAP>

Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable. (2022). *Plan d'adaptation aux changements climatiques*.

Conseil Régional. (2017). *Plan Régional de Développement 2017–2021*.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2018). *Annexe I : Glossaire*. Dans *Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* (pp. 73-92).

[https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/10/SR15\\_Glossary\\_french.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/10/SR15_Glossary_french.pdf)

Hammill, A., Dekens, J., & Dazé, A. (2020). *Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA) : Questions fréquentes*. Réseau mondial de PNA. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2020/07/napgn-fr-2020-Processus-PNA-Questions-Fr%C3%A9quentes.pdf>

Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2022a). *Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso. Synthèse des résultats définitifs*. INSD. [http://www.insd.bf/contenu/documents\\_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf](http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/Rapport%20resultats%20definitifs%20RGPH%202019.pdf)

Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2022 b). *Résultats : Cinquième recensement général de la population et de l'habitation : Monographie de la région du Plateau Central*. INSD. [http://www.insd.bf/contenu/documents\\_rgph5/MONOGRAPHIE%20DU%20PLATEAU%20CENTRAL%205E%20RGPH.pdf](http://www.insd.bf/contenu/documents_rgph5/MONOGRAPHIE%20DU%20PLATEAU%20CENTRAL%205E%20RGPH.pdf)

Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2022c). *Annuaire statistique 2021*. INSD. [http://www.insd.bf/contenu/pub\\_periodiques/annuaires\\_stat/Annuaire\\_stat\\_nationaux\\_BF/Annuaire\\_Statistique\\_National\\_2021.pdf](http://www.insd.bf/contenu/pub_periodiques/annuaires_stat/Annuaire_stat_nationaux_BF/Annuaire_Statistique_National_2021.pdf)

Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation minière. (2010). *Plan Régional d'Adaptation : Rapport de planification finale*. Tome 2. 83 p.

Ministère de l'Environnement et des Ressources halieutiques. (2015). *Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) du Burkina Faso*. MERH. [https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/PNA\\_Version\\_version%20francaise%20finale%20BF.pdf](https://www4.unfccc.int/sites/NAPC/Documents/Parties/PNA_Version_version%20francaise%20finale%20BF.pdf)

Ouranos. (2010). *Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques : Guide destiné au milieu municipal québécois*. Gouvernement du Québec. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/climat-municipalites2/Plan-adaptation.pdf>

Parry, M. L., Canziani, O. F., Palutikof, J. P., van der Linden, P. J., & Hanson, C. E. (2007). *Contribution of Working Group II to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Presses de l'Université de Cambridge.

Programme de Développement des États Unis. (2009). *Intégration de l'environnement et du changement climatique pour la réduction de la pauvreté et le développement durable : Manuel de renforcement des processus de planification et de budgétisation*. PNUD.

[https://www.unpei.org/files/sites/default/files/publications/undp\\_unep\\_%20pei\\_handbook\\_french\\_pdf.low%20resolution.%20pdf.pdf](https://www.unpei.org/files/sites/default/files/publications/undp_unep_%20pei_handbook_french_pdf.low%20resolution.%20pdf.pdf)

Sintondji, L., Badou, F., Ahouansou, M., Hounkpe, J., Assogba Balle, R., Gaba, C., & Vissin, E. (2019). *Etude de Vulnérabilité face aux changements climatiques du Secteur Ressources en Eau au Bénin*. Report produced under the project "Projet d'Appui Scientifique aux processus de Plans Nationaux d'Adaptation dans les pays francophones les moins avancés d'Afrique subsaharienne", Climate Analytics gGmbH,. [https://climateanalytics.org/media/pas-pna\\_benin\\_va\\_ressources\\_en\\_eau.pdf](https://climateanalytics.org/media/pas-pna_benin_va_ressources_en_eau.pdf)

SP/CNDD. (2021). *La neutralité en matière de dégradation des terres dans la Région du Plateau Central : Situation de référence, tendances, cibles et mesures associées*. Gouvernement du Burkina Faso. [https://www.agriculture.bf/upload/docs/application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document/2021-11/ndt\\_region\\_du\\_plateau\\_central\\_vf.docx](https://www.agriculture.bf/upload/docs/application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document/2021-11/ndt_region_du_plateau_central_vf.docx)

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2011). *Assessing the costs and benefits of adaptation options. An overview of approaches*. CCNUCC. <https://climat-adapt.eea.europa.eu/metadat/guidances/assessing-the-costsand-benefits-of-adaptation-options-an-overview-of-approaches>

## Annexes

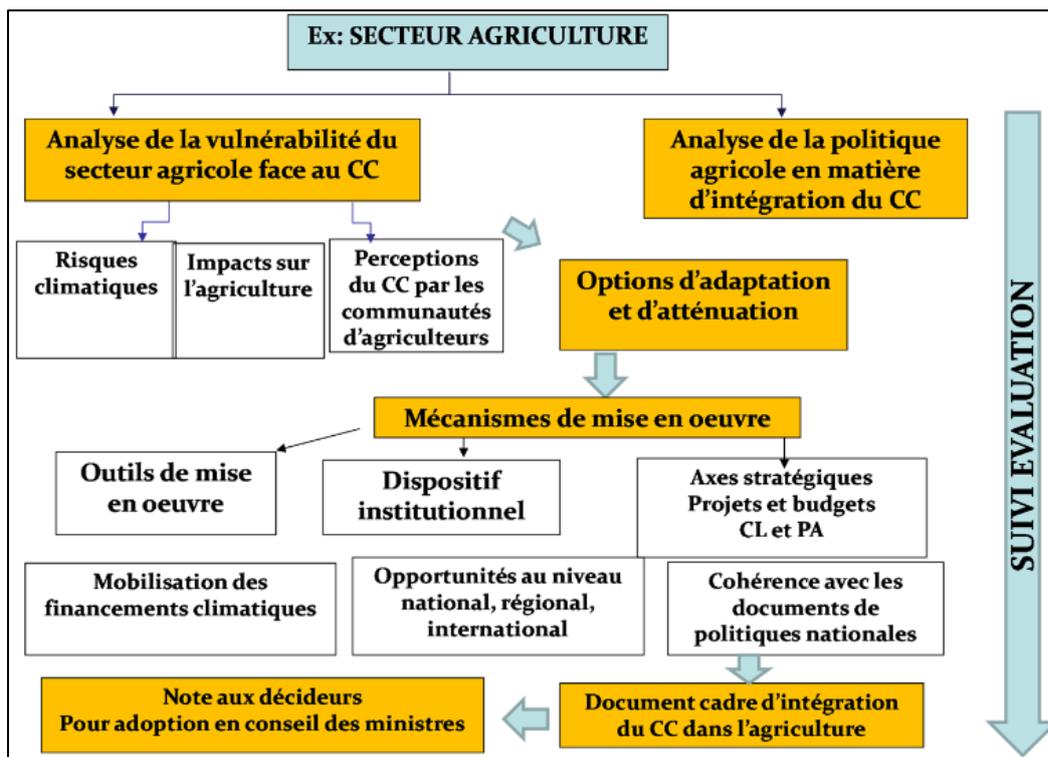
### Annexe 1 : Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement

a) Approche pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques de développement (adaptée de PNUD. 2009)

Étape 1	Étape 2	Étape 3
<b>Identifier les points d'entrée et développer l'argumentaire</b>	<b>Intégrer le changement climatique dans les processus politiques et de planification</b>	<b>Relever les défis de la mise en œuvre</b>
<b>Évaluations préliminaires</b> Comprendre la science Comprendre les liens entre le changement climatique et le développement Comprendre les incertitudes liées au climat	<b>Recueillir des données propres au pays et influencer les processus politiques</b> Intégrer le changement climatique dans les politiques, les stratégies et programmes (infra) nationaux/sectoriels	<b>Budgétiser et financer</b> Intégrer le changement climatique dans le processus budgétaire
<b>Sensibilisation des acteurs</b> Consensus national et engagement pour un développement compatible avec le climat et constituer des partenariats	<b>Estimer les coûts et évaluer et sélectionner les mesures d'adaptation</b>	<b>Intégrer le changement climatique dans le système de suivi-évaluation</b> Cadre d'évaluation de la performance
<b>Renforcer les institutions et les capacités</b> Évaluation des besoins Mécanismes opérationnels	<b>Renforcer les institutions et les capacités</b> Apprendre par la pratique	<b>Renforcer les institutions et les capacités</b> Faire de l'intégration au changement climatique une pratique courante

Source : UN CC : e-Learn (<https://unccelearn.org/>)

b) Processus d'intégration de l'adaptation au niveau sectoriel



Source : UN CC : e-Learn (<https://unccelearn.org/>)

## Annexe 2 : Les mesures potentielles d'adaptation aux risques climatiques listées avant l'étape de priorisation

### Agriculture

Risque climatique	Perturbations/impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Sécheresses	Raccourcissement de la saison pluviale et certaines variétés locales de céréales ne bouclent plus leur cycle	Stratégique	Utilisation des variétés de cycle court	Les variétés de cycle court permettent de maximiser la production de biomasse sur une période très courte. Elles sont également capables de compléter leur cycle dans des climats contraignants (par exemple, les sécheresses) à période de culture très courte.
	Réduction de la disponibilité de l'eau, stress hydrique et perte de semis	Stratégique	Utilisation des variétés plus résistantes aux séquences de sécheresse	Les semences améliorées résistantes aux poches de sécheresse permettront de réduire les risques de pertes de rendement agricole.
			Promouvoir l'utilisation efficace de l'eau dans les périmètres irrigués	Une utilisation efficace et efficace de l'eau pour l'irrigation est nécessaire afin de réduire le gaspillage et assurer la durabilité de la ressource. Cela passe par la sensibilisation des acteurs et l'application de techniques d'irrigation plus économes telles que le goutte-à-goutte.
		Physique	Réalisation de systèmes d'irrigation des cultures pluviales	Les systèmes d'irrigation peuvent contribuer à atténuer l'impact de la sécheresse en fournissant aux agriculteurs de l'eau pour leurs cultures. Il s'agit d'aménager des bassins ou forages dans les champs pour l'irrigation et l'arrosage des cultures en cas de poches de sécheresse.
	Physique	Application des techniques CES/DRS pour la conservation de l'humidité du sol	Les techniques CES/DRS telles que le zaï et le paillage permettent de conserver l'humidité du sol.	
	Perte de rendement agricole	Stratégique	Aménagement et suivi des périmètres irrigués pour l'agriculture de contre-saison	Il s'agit de promouvoir l'agriculture de contre-saison en l'aménageant des sites appropriés et en assurant un suivi régulier.
			Développer l'assurance agricole	Les programmes d'assurance agricole peuvent fournir un soutien financier aux agriculteurs pendant les périodes de sécheresse. Cela peut aider les agriculteurs à compenser les pertes et à réduire l'impact financier de la sécheresse.
			Utilisation des variétés améliorées à haut rendement agricole	Les semences améliorées à haut rendement permettront de réduire les pertes de rendement agricole.
	Dégradation de la qualité des sols	Stratégique	Utilisation de la technologie du microdosage d'engrais	La technologie du microdosage d'engrais est basée sur l'application de petites quantités d'engrais minéraux afin d'accroître le rendement agricole.

Risque climatique	Perturbations/impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
		Physique	Application des bonnes pratiques agronomiques de gestion durable des terres telles que les techniques CES/DRS	Les bonnes pratiques permettent une durabilité de la qualité des sols. Il s'agit par exemple des techniques CES/DRS telles que les cordons pierreux, les diguettes filtrantes, les tranches manuelles ou demi-lunes, etc.
Inondations	Destruction et perte de cultures	Physique	Système de drainage approprié dans les champs	Un système de drainage approprié pour limiter les inondations des champs de cultures.
		Stratégique	Utilisation de variétés des cultures résistantes aux inondations	Utiliser des variétés de semences qui résistent mieux aux inondations.
			Promotion de l'agriculture hors sol	Pratiquer l'agriculture hors sol permet d'éviter la perte des cultures en cas d'inondation
	Érosion hydrique des terres agricoles	Physique	Aménagements antiérosifs dans les terres agricoles	Il s'agit de dispositifs de gestion durable des terres permettant de limiter l'érosion des sols par le ruissellement.
Les fortes chaleurs	Évaporation de l'eau et réduction de l'humidité du sol	Physique	Application des bonnes pratiques agronomiques de gestion durable des terres dans les champs telles que les techniques CES/DRS (par exemple, le zaï et le paillage) et l'agriculture de conservation afin de réguler la température et de conserver au mieux l'humidité du sol.	Des techniques CES/DRS telles que le zaï et le paillage permettent de conserver l'humidité du sol. Il s'agit aussi de l'application de l'agriculture de conservation qui assure une couverture végétale quasi permanente du sol, réduit l'évaporation de l'eau du sol et maintient une certaine humidité.
	Stress thermique	Stratégique	Adoption de semences améliorées qui résistent mieux à la chaleur	Maintenir la productivité des cultures même en cas de températures extrêmes, ce qui se traduit par des rendements plus élevés et des bénéfices accrus.
Tous les risques	Impact des risques	Stratégique	Création d'un service climatique adapté aux besoins des agriculteurs et pour des alertes précoces face aux risques climatiques	Un service climatique fournira des informations clés et adaptées aux agriculteurs pour une meilleure production. Des d'alertes précoces seront émises pour prévenir efficacement les catastrophes liées aux risques climatiques et de s'adapter au changement climatique.
			Promotion de l'agriculture climato-intelligente	L'adoption de pratiques et de technologies climato-intelligentes renforce l'adaptation et la résilience aux risques climatiques et permet de réduire les émissions de GES du secteur agricole.
			Promotion de l'agriculture de précision	L'agriculture de précision est un ensemble de techniques et de pratiques visant à limiter l'utilisation directe d'intrants dans les parcelles agricoles. Son but est d'adapter l'intervention de l'agriculteur sur la parcelle en utilisant des données collectées à partir de matériels sur le champ (GPS embarqué, station météo connectée) ou par télédétection (images de drones ou de satellites).
			Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques agricoles	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques agricoles afin d'améliorer les rendements.

### Ressources en eau

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
Sécheresse	Diminution des ressources en eau	Stratégique	Suivi des barrages (digues des barrages, débits d'eau, fonctionnalité des vannes, etc.)	Il est nécessaire d'assurer un suivi efficace des barrages pour une meilleure gestion de l'eau.
		Physique	Construction et renforcement des ouvrages de collecte des eaux de pluie	La construction de barrages, de réservoirs et d'aquifères souterrains peut fournir une source d'eau pendant les périodes de sécheresse.
			Protection des plans d'eau contre l'envasement	L'envasement conduit au comblement des plans d'eau. Lutter contre ce dernier est un moyen d'assurer la disponibilité de l'eau.
			Curage des barrages envasés	Le curage des barrages envasés permet d'améliorer la capacité de stockage d'eau.
			Aménagement de forage à gros débit	L'exploitation des eaux souterraines par la réalisation de forage permet de faire face au tarissement des eaux de surface.
			Réalisation de mini adductions d'eau potable multivillages	Les mini adductions d'eau potable multivillages consistent en un seul forage et un château d'eau centraux et d'un réseau de conduites les reliant à des bornes-fontaines dans plusieurs villages. Ils exploitent les eaux souterraines via un forage et permettent d'améliorer l'approvisionnement en eau.
		Stratégique	Assurer une utilisation rationnelle de l'eau par les acteurs	La réduction de l'utilisation non essentielle de l'eau, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau et la promotion des économies d'eau.
			Promouvoir l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués	Une utilisation efficace de l'eau réduit le gaspillage et assure une disponibilité durable.
			Réduction des fuites dans le réseau de distribution	La réduction des fuites dans le réseau de distribution de l'eau assure une disponibilité durable de la ressource.
			Adoption des bonnes pratiques de la GIRE	L'application des bonnes pratiques de la GIRE est nécessaire pour une meilleure gestion des ressources en eau dans le contexte du changement climatique.
Inondation	Érosion et envasement des barrages	Physique	Reboisement des berges sur les bandes de servitude	Le reboisement des berges des retenues d'eau est un moyen de lutte et de réduction de l'érosion et de l'envasement.

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
	Débordement des retenues d'eau	Physique	Adapter le dimensionnement des barrages au changement climatique	Un dimensionnement adapté des barrages permettra de réduire les risques d'inondations.
		Stratégique	Gestion des plaines inondables	L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies efficaces de gestion des plaines inondables peuvent contribuer à minimiser l'impact des inondations sur les ressources en eau.
		Stratégique	Délimitation des bandes de servitudes des barrages	Cela permet d'éviter une occupation anarchique des berges des barrages et de les protéger.
	Pollution des eaux souterraines	Stratégique	Surveillance de la qualité de l'eau de surface et souterraine	Contribuer à réduire l'impact des inondations en garantissant que les ressources en eau ne soient pas contaminées par des polluants pendant les inondations.
Fortes chaleurs	Tariissement des plans d'eau par évaporation	Physique	Entretien des barrages et autres retenues d'eau en luttant contre l'envasement et les fuites dans le réseau de distribution	Cela permet de réduire les pertes induites par l'évaporation
			Curage des barrages pour augmenter la capacité de stockage	Le curage des barrages envasés permet d'améliorer la capacité de stockage d'eau.
Tous les risques	Impact des risques	Stratégique	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques de gestion des ressources en eau	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques gestion des ressources afin de favoriser une gestion durable.

## Environnement

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Sécheresses</b>	Dégradation du couvert végétal	Stratégique	Application des bonnes pratiques forestières et agroforestières de gestion durable des terres	Cela permet d'assurer une exploitation durable des terres et de restaurer celles qui sont dégradées.
		Physique	Reboisement avec des essences locales et suivi des sites	Il s'agit d'entreprendre des opérations de reboisement avec des espèces locales afin d'améliorer le couvert végétal. Le reboisement peut présenter de nombreux avantages comme l'enraiment de l'érosion et la rétention de l'eau dans le sol. Il faudra assurer un suivi des sites reboisés afin de réussir à mettre la mesure en place.
		Physique	Réalisation de bosquets avec système d'irrigation à l'aide de forage	Il s'agit de réaliser des bosquets entretenus et irrigués à l'aide de forage. Un tel dispositif augmente les chances de survie des plantes.
	Tarissement des points d'eau	Physique	Aménagement de bassins d'abreuvement pour les animaux sauvages	La réalisation de bassins de collecte ou de points d'eau d'abreuvement permet aux animaux de mieux faire face aux sécheresses.
<b>Inondations</b>	Érosion hydrique des terres	Physique	Mise en place d'aménagements antiérosifs	Il s'agit de réduire l'impact de l'érosion hydrique sur les terres. Par exemple, la méthode de fixation permet de réduire l'élargissement des ravins par l'érosion.
			Protection des berges des cours d'eau	La protection des berges des retenues d'eau (par exemple, à l'aide du reboisement) est un moyen de lutte et contre l'érosion et l'envasement.
<b>Fortes chaleurs</b>	Dégradation du couvert végétal due à la réduction de l'humidité du sol par évaporation	Physique	Reboisement avec application des techniques CES/DRS pour mieux conserver l'humidité du sol	Des techniques CES/DRS telles que le zaï forestier permettent de conserver l'humidité du sol.
	Tarissement des plans d'eau par évaporation	Physique	Aménagement de points d'eau pour le rafraîchissement de la faune	Aménager des plans et points d'eau pour la faune afin de faire face aux fortes chaleurs.
<b>Tous les risques</b>	Impacts des risques	Stratégique	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques environnementales	Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques environnementales afin de faire face aux risques climatiques.

## Santé

Risque climatique	Impacts potentiels	Adaptations/réponses		Description de la mesure
		Type	Mesures	
<b>Sécheresses</b>	Pénurie d'eau et risque d'épidémie par consommation d'eau contaminée	Stratégique	Approvisionnement en eau saine et assainissement	Réalisation d'ouvrages protégés (forages et puits à grand diamètre) d'approvisionnement en eau saine afin de faire face aux problèmes de déshydratation et de manque d'eau.
			Améliorer l'accès aux soins de santé contre les maladies hydriques	Accroître la disponibilité des services médicaux pour gérer les problèmes de santé liés à la sécheresse.
	Famine		Améliorer l'accès aux soins de santé pour la prise en charge de la malnutrition et de l'insuffisance alimentaire	Accroître la disponibilité des services médicaux pour gérer les problèmes de santé liés à la famine.
<b>Inondations</b>	Inondation des centres sanitaires	Physique	Construire des établissements de santé résistants aux inondations	Utilisation de matériaux de construction résistants aux inondations et l'intégration de systèmes de drainage efficaces.
		Institutionnel	Intégration à la gestion des catastrophes	Intégrer la santé dans les plans de gestion des catastrophes pour assurer une réponse coordonnée aux inondations.
	Augmentation des maladies vectorielles, hydriques et diarrhéiques	Stratégique	Améliorer l'accès aux soins de santé	Accroître la disponibilité des services médicaux. Disposer également d'unités de soins mobiles et le stockage des fournitures médicales.
			Traitement et élimination des gîtes larvaires	Élimination des gîtes larvaires afin de réduire l'abondance de moustiques.
			Distribution de moustiquaires aux populations exposées aux piqûres de moustiques	La distribution des moustiquaires aux populations installées à proximité des plans et retenues d'eau permet de réduire l'exposition aux piqûres de moustiques.
<b>Fortes chaleurs</b>	Recrudescence de la morbidité et de la mortalité résultant des maladies épidémiques	Information du public	Améliorer l'état sanitaire des populations vulnérables	Sensibiliser la population sur les risques recrudescence de certaines maladies épidémiques telles que la méningite.
		Stratégique	Vaccination	Vaccination de la population contre les maladies cibles telles que la méningite.
	Prolifération de moustiques	Stratégique	Prise de mesures préventives contre les moustiques	Réduction de l'abondance des moustiques en éliminant les eaux stagnantes dans lesquelles ils se reproduisent.
	Coups de chaleur	Stratégique	Améliorer l'accès aux soins de santé	Accroître la disponibilité des services médicaux, en particulier pendant les mois chauds, pour gérer les problèmes de santé liés à la chaleur.

## Annexe 3 : Liste des critères pour la priorisation des mesures d'adaptation

N°	Critères	Description
1	Sans-regret	L'option est-elle bénéfique même en l'absence de changement climatique ?
2	Réalisme	Est-ce que l'option est réalisable au regard du délai et des ressources disponibles (humaines, matérielles, technologiques, financières) ?
3	Efficacité	Est-ce que l'option permet d'atteindre les objectifs de résolution du problème de changement climatique (justification climatique) ?
4	Efficacité	Est-ce qu'il y a un mécanisme d'utilisation rationnelle des ressources pour atteindre les résultats ?
5	Équité	L'option bénéficiera-t-elle aux groupes de population les plus vulnérables ?
6	Flexibilité	Les mesures de l'option sont-elles réajustables ou modifiables ?
7	Légitimité	L'option est-elle politiquement, culturellement et socialement acceptable ?
8	Cohérence	L'option est-elle en harmonie avec les objectifs de développement durable et les politiques et les règlements de la région ?
9	Genre	Le genre est-il suffisamment pris en compte dans l'option ?
10	Robustesse	L'option est-elle robuste face aux risques climatiques futurs ?
11	Maladaptation environnementale	<p>L'option évite-t-elle la maladaptation environnementale ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Non-dégradation de l'environnement direct</li> <li>Non-dégradation des environnements voisins</li> <li>Soutien ou maintien de la fonction protectrice des écosystèmes face aux aléas naturels actuels et à venir</li> <li>Vocation première à l'adaptation au changement climatique plus qu'à la réduction des émissions des GES</li> </ul>
12	Maladaptation économique	<p>L'option évite-t-elle la maladaptation économique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la création de revenus ou au maintien des revenus existants</li> <li>Soutien à une relative diversification des activités (économiques ou de subsistance) et des sources de revenus</li> </ul>
13	Maladaptation socioculturelle	<p>L'option évite-t-elle la maladaptation socioculturelle ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cohérence vis-à-vis des caractéristiques sociales et des valeurs culturelles locales</li> <li>Prise en compte et valorisation des compétences et savoirs locaux</li> <li>Appel à de nouvelles compétences appropriables par la population</li> </ul>

## Annexe 4 : Liste d'experts sollicités au niveau national

N°	Nom et prénoms	Institutions
1	Ouedraogo Kouka	SP/CNDD et Point Focal PNA
2	Kabore Kouka	Gret Burkina
3	Waongo Moussa	AGRHYMET
4	Nikiema P. Michel	Agence Nationale de la Météorologie
5	Diasso Ulrich	Agence Nationale de la Météorologie
6	Seyni Salack	Centre ouest-africain de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres
7	Zougmore Robert	Programme de Recherche du CGIAR sur le Changement. Climatique, l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire
8	Yanogo P. Isidore	Université Norbert Zongo
9	Karambiri Chantal	Institut des Sciences des Sociétés
10	Ouedraogo Blaise	Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles
11	Sanfo Safiatou	Centre ouest-africain de services scientifiques sur le changement climatique et l'utilisation adaptée des terres
12	Neya Tiga	SP/CNDD
13	Traoré Do Etienne	SP/CNDD
14	Combasséré Alain	SP/CNDD
15	Kouda Karim	Enabel Burkina Faso
16	Sanou Issouf	Fédération nationale des organisations

## Annexe 5 : Liste de personnes-ressources sollicitées au niveau de la Région du Plateau Central

N°	Nom et prénom(s)	Nom de la structure	Province
1	Bamogo Devy	Direction Provinciale	Oubritenga
2	Compaore Helène	Zone d'Appui Technique à l'Élevage	Ganzourgou
3	Diarra Elsa	Zone d'Appui Technique à l'Élevage de Boussé	Kourwéogo
4	Dipama Mady	Office national de l'eau et de l'assainissement de Boussé	Kourwéogo
5	Doussa Ousmahilou	Mairie	Ganzourgou
6	Dr Dabire Adeline	District Sanitaire de Boussé	Kourwéogo
7	Dr Sanon Abdramane	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Assainissement du Plateau Central	Oubritenga
8	Duelbeogo Fatimata	Association Nabouimbzanga pour le Développement Intégré	Kourwéogo
9	Ganemtore Issaka	Préfecture	Kourwéogo
10	Guisso Germain	Direction Provinciale du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire du Kourweogo	Kourwéogo
11	Ilboudo Édouard	Direction Provinciale de l'Agriculture	Kourwéogo
12	Ilboudo Martine	Direction Provinciale de l'Agriculture	Ganzourgou
13	Kabore Adama	Comité Villageois de Développement	Ganzourgou
14	Kabore Delphin	District Sanitaire de Zorgho	Ganzourgou
15	Kabore Harouna	Mairie	Ganzourgou
16	Kabore Idrissa	SONABEL	Ganzourgou
17	Kabore Issaka	Comité Villageois de Développement	Ganzourgou

N°	Nom et prénom(s)	Nom de la structure	Province
18	Kabore Kanré	Association des personnes vivant avec un handicap	Ganzourgou
19	Kabore Nongmzanga	Association Nomwendé	Ganzourgou
20	Kabore Pogwendé	Groupement de femmes	Ganzourgou
21	Kabore Saïdou	Association Songtaaba SID La TIIM de Ganzourgou	Ganzourgou
22	Kabore Sibiri	Association des personnes vivant avec un handicap	Ganzourgou
23	Kabore Sidpayimdi	Association des personnes vivant avec un handicap	Ganzourgou
24	Kabore Théophile	Croix-Rouge du Ganzourgou	Ganzourgou
25	Kabore Tipoko	Groupement de femmes	Ganzourgou
26	Kabore Yemdaogo Ousmane	Zone d'Appui Technique à l'Agriculture	Ganzourgou
27	Kalmogo Jean Clément	Direction Provinciale des Infrastructures et du Désenclavement	Kourwéogo
28	Lamien Banou	Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement	Kourwéogo
29	Lankoande Elisabeth	Direction Provinciale de l'Agriculture de l'Oubritenga	Oubritenga
30	Manbone Moumini	Direction Provinciale de l'Environnement	Oubritenga
31	Nikiema Pamoussa	Comité Villageois de Développement	Ganzourgou
32	Ouedraogo Abdou Fatah	Mairie de Ziniaré	Oubritenga
33	Ouedraogo Innocent	SONABEL	Ganzourgou
34	Ouedraogo Issouf	Direction Provinciale de l'Agriculture	Ganzourgou
35	Ouedraogo Marcel	Zone d'Appui Technique à l'Élevage	Ganzourgou
36	Ouedraogo P. Alexis A.	Office National de l'Eau et de l'Assainissement	Oubritenga
37	Ouédraogo Pierre	District Sanitaire de Zorgho	Ganzourgou
38	Ouedraogo Tasséré	Direction Provinciale de la Transition Écologique et de l'Environnement de Kourwéogo	Kourwéogo

N°	Nom et prénom(s)	Nom de la structure	Province
39	Ouedraogo Zarifou	Direction de la Promotion de la Santé	Oubritenga
40	Balima Pascal	Direction Provinciale de l'Environnement du Ganzourgou	Ganzourgou
41	Sama Élie	Commissariat central de Boussé	Kourwéogo
42	Sama Élie	Commissariat central de Boussé	Kourwéogo
43	Savadogo Justine	SONABEL Zorgho	Ganzourgou
44	Sawadogo Madi	Office National de l'Eau et de l'Assainissement	Oubritenga
45	Sawadogo Sombasere	Direction Régionale des Infrastructures	Oubritenga
46	Sinaré Moumini	Direction Provinciale des Infrastructures et du Désenclavement de Zorgho	Ganzourgou
47	Tiendrebeogo Anatole	Direction Provinciale de l'Environnement	Ganzourgou
48	Traoré Ismaël	Office National de l'Eau et de l'Assainissement	Ganzourgou
49	Yaméogo Aguirata	Groupement Namangbzanga	Ganzourgou
50	Yameogo Kiswensida Habraham	Mairie	Ganzourgou
51	Yaméogo Talato	Groupement Nongtaba de Douré	Ganzourgou
52	Yaogo Yves	Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement	Ganzourgou
53	Yéyé Jeanne-D'arc	Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques	Ganzourgou
54	Yo Azibene	Direction Régionale de l'Environnement	Oubritenga
55	Zongo Mariam	Groupement Féminin Naarwata	Kourwéogo
56	Zoumou Aristide	SONABEL	Oubritenga
57	Zougrana Alidou	Direction Provinciale des Infrastructures et du Désenclavement	Ganzourgou

## Annexe 6 : Atelier national de validation tenu à Ziniaré le 25 avril 2023



Source : SP/CNDD

